

ECPAT International

# FAIRE FACE à

l'exploitation sexuelle  
des enfants à des fins  
commerciales en Afrique



**ECPAT International**

**FAIRE FACE à**  
l'exploitation sexuelle  
des enfants à des fins  
commerciales **en** Afrique

Septembre 2007

Droits d'auteurs © ECPAT International



**ECPAT International**

328/1 Phayathai Road Ratchathewi

Bangkok 10400 THAÏLANDE

Téléphone : +662 215 3388, +662 611 0972 Télécopieur : +662 215 8272

Courrier électronique : [info@ecpat.net](mailto:info@ecpat.net) Site Internet : [www.ecpat.net](http://www.ecpat.net)

# Table des Matières

- 2** Remerciements
- 3** Acronymes
- 4** Préface
- 5** Le développement touristique en Afrique et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales
- 14** L'abus et l'exploitation sexuels d'enfants travaillant comme domestiques en Afrique
- 21** Le mariage d'enfant, ou l'exploitation sexuelle des enfants africains à des fins commerciales
- 30** La mise en œuvre du Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages au Kenya
- 35** Préserver la sécurité des enfants dans les organisations en Afrique
- 44** La participation des enfants et des jeunes en Afrique pour combattre l'ESEC
- 51** La loi sur les enfants de 2005 en Gambie – un modèle de bonne pratique pour protéger les enfants de l'exploitation sexuelle

## Acknowledgements

ECPAT International aimerait remercier chaleureusement les individus suivants pour leur contribution à la réalisation de cette publication : Katarina Westman, Consultante, ECPAT Autriche; Njundu Drammeh, Coordonateur national, Child Protection Alliance (CPA), le groupe ECPAT de la Gambie; Hindowa Lebbie, Coordonnateur régional, ECPAT International; Patchareeboon Sakulpitakphon, Associée du programme de lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants et la traite d'enfants, ECPAT International; Sinart King, Associée au programme de soins et de protection,

ECPAT International; Junita Upadhyay, Chargé de programme pour la participation des enfants et des jeunes, ECPAT International; Melanie Ghandi, Coordonnatrice sous-régionale, ECPAT International, WAO Afrique, Togo.

La coordination et le soutien techniques ont été assurés par Hindowa Lebbie et Mark Capaldi d'ECPAT International. Cette publication a été éditée par Maria Thundu et la conception graphique a été réalisée par Manida Naebklang.

# Acronyms

ASE – Abus sexuel d'enfants  
CDE - Convention relative aux droits de l'enfant  
CPA - Child Protection Alliance  
ERRR - Atelier d'échange de ressources du réseau régional  
ESEC – Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales  
FSCE - Forum on Street Children - Éthiopie  
GNCRC - Ghana NGO Coalition on the Rights of a Child  
IDE - Investissements directs étrangers  
KIWOHEDE - Kiota Women's Health, Education, Development Centre  
MAEJT - Mouvement africain des enfants et des jeunes travailleurs  
MGF – Mutilations génitales féminines  
OMT – Organisation mondiale du tourisme  
ONG – Organisation non gouvernementale  
PIB – Produit intérieur brut  
TAMWA - Tanzanian Media Women's Association  
SOLWODI - Solidarity with Women in Distress  
UA – Union africaine  
UNFPA - Fonds des Nations Unies pour la population  
UNICEF – Fonds des Nations Unies pour l'enfance

## P RÉFACE

L'un des mandats-clefs d'ECPAT International est de promouvoir et de surveiller la mise en œuvre de l'Agenda pour l'action – un engagement pris par 161 nations suite aux deux Congrès mondiaux contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Bien que 40 nations africaines aient signé la Déclaration de Stockholm et qu'elles se soient engagées à mettre en œuvre l'Agenda pour l'action, des lacunes importantes subsistent dans la mise en œuvre de mécanismes de protection pour les enfants, alors que persiste une demande alarmante dans la région pour des rapports sexuels avec des enfants.

Le rapport présenté dans ce manuel reconnaît les réalisations récentes sur le continent dans le combat contre la violence et l'exploitation sexuels des enfants, mais il note aussi clairement les défis qui restent. La participation des enfants et des jeunes en Afrique pour veiller à ce que le droit des enfants à participer de manière active et significative au travail et aux changements sociaux contre l'exploitation sexuelle a déjà entraîné des résultats tangibles dans la région – notamment en Gambie où le projet Voice of the Young a aidé à développer une législation nationale ambitieuse et d'une portée considérable en matière de protection.

Les textes qui suivent illustrent toutefois le fait qu'une

chaîne successive de crimes commence et se poursuit à travers plusieurs contextes, notamment sous le guise de la « tradition » ou de la « culture » (comme la pratique du mariage d'enfant, un phénomène courant en Afrique) ou même dans les endroits où les enfants devraient se sentir le plus en sécurité, comme dans les refuges des ONG ou à la maison, alors que le prétexte de travailler comme domestiques est en réalité un cauchemar d'abus et de violence sexuels. D'un autre côté, les bonnes pratiques en Afrique montrent qu'il est possible pour les acteurs impliqués dans le domaine de combattre ce type d'exploitation. De nouveaux partenariats se sont aussi développés et le travail du secteur privé au Kenya donne de l'espoir au moment où la forte expansion touristique en Afrique offre l'opportunité à l'industrie du voyage et du tourisme de jouer un rôle de première ligne dans la promotion d'un développement économique durable et éthique qui minimise les risques d'exploitation sexuelle des enfants.

Ce manuel montre quelques-unes des tendances positives dans les efforts de l'Afrique pour combattre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Nous espérons qu'il vous donnera des informations utiles dans votre combat pour la protection des droits de l'enfant.

# Le développement touristique en Afrique et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales

Par : Mlle Patchareeboon Sakulpitakphon, Associée du programme de lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants et la traite d'enfants, ECPAT International

## Introduction

Le tourisme sexuel impliquant des enfants et la traite d'enfants à des fins sexuelles sont des problèmes très courants en Afrique. Les conflits civils et politiques, la pauvreté et le VIH/sida ont ébranlé plusieurs pays africains aux niveaux politique, économique et social. Dans ces états fragiles, les familles luttent pour survivre et les enfants peuvent devenir encore plus vulnérables à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Les enfants doivent souvent contribuer aux revenus de la famille et ils doivent prendre soin de leurs frères et sœurs et des autres membres de leur famille. Une recherche réalisée par ECPAT a révélé que les orphelins du VIH/sida sont susceptibles d'être impliqués dans des rapports sexuels de nature commerciale dans les deux ou trois années qui suivent le décès de leurs parents. Ces enfants peuvent facilement devenir les victimes de tourisme sexuel et de la traite à des fins sexuelles.

Aujourd'hui, des campagnes sont lancées par des acteurs-clés comme l'Association africaine des voyages (ATA), l'Union africaine et l'Organisation mondiale du tourisme (WTO) pour faire la promotion du développement touristique en tant qu'outil permettant de remédier aux problèmes de l'Afrique. Lors de la rencontre de TourismAfrica qui s'est tenue à Genève du 10 au 15

septembre 2006, il a été établi que le développement touristique en Afrique doit avoir pour objectifs d'encourager l'investissement dans les projets touristiques africains, de promouvoir les destinations touristiques africaines et de préserver le patrimoine africain. Le développement touristique est vu comme un moyen de développement économique. Bien que le tourisme ne soit pas en lui-même une cause directe de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC), ECPAT International s'inquiète et se demande si l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales sur le continent africain ne va pas s'aggraver si les nouveaux développements sont réalisés sans mécanisme adéquat de protection.

## L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales se définit comme l'abus sexuel d'un enfant par un adulte en échange d'une rémunération en argent ou en nature payée à l'enfant ou à une tierce personne. L'enfant est alors utilisé en tant qu'objet sexuel et commercial permettant de faire du profit. Un enfant correspond à toute personne âgée de moins de 18 ans tel que défini par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE).

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales constitue une forme de violence contre les enfants et une pratique criminelle qui viole des droits de l'enfant. La question du consentement est sans importance parce que la victime est un enfant et qu'elle ne peut consentir à son abus. Les auteurs de crimes sexuels utilisent souvent la force, la tromperie et la violence pour contrôler et manipuler l'enfant dans le but de l'exploiter.

Le tourisme sexuel impliquant des enfants et la traite d'enfants à des fins sexuelles sont deux formes d'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales. Le tourisme sexuel impliquant des enfants se définit comme l'exploitation sexuelle d'enfants par un individu ou des individus qui voyagent d'un endroit à l'autre, souvent d'un pays riche vers un pays moins développé, et qui ont des rapports sexuels avec des enfants. Les touristes qui ont des relations sexuelles avec des enfants peuvent voyager dans leur propre pays ou ils peuvent provenir de l'étranger. Ce type de tourisme est souvent associé aux services d'hébergement, de transport et à d'autres services reliés au tourisme de manière à favoriser les contacts avec les enfants et à permettre aux voyageurs de rester anonymes au sein de la population et de l'environnement qui les entourent. La traite d'enfants à des fins sexuelles se définit comme tout acte impliquant le recrutement, le transport, l'hébergement, la réception et le transfert d'enfants à l'intérieur ou à travers des frontières à des fins d'exploitation sexuelle. La traite se distingue de l'entrée clandestine ou de l'immigration illégale par la motivation d'exploiter les victimes.

Le tourisme sexuel impliquant des enfants et la traite d'enfants à des fins sexuelles sont intimement liés. En effet, les deux phénomènes sont engendrés par la demande pour des rapports sexuels avec des enfants. Certaines victimes

sont spécifiquement trafiquées afin d'intégrer l'industrie du tourisme sexuel. De plus, le tourisme sexuel impliquant des enfants et la traite d'enfants à des fins sexuelles peuvent tous les deux utiliser l'industrie du tourisme. Les touristes qui ont des rapports sexuels avec des enfants utilisent leur statut de « touristes » et les services touristiques disponibles, alors que les trafiquants se fient également au secteur des transports, les boîtes de nuit, les bars et les destinations touristiques prisées pour tirer profit de leurs victimes.

### **Le tourisme sexuel impliquant des enfants et la traite d'enfants à des fins sexuelles en Afrique**

Certains pays africains sont considérés comme de nouvelles destinations pour le tourisme sexuel impliquant des enfants. Toutefois, il est difficile d'obtenir des statistiques ou des données sur l'ampleur de ces violations en raison du peu d'études ou de recherches réalisées sur les destinations touristiques africaines. Selon les membres du réseau africain d'ECPAT International, les pays suivants sont les plus touchés par le tourisme sexuel impliquant des enfants: l'Afrique du Sud, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Maroc, le Nigéria, le Sénégal et la Tanzanie (Zanzibar). Parmi ces pays, le Kenya, l'Afrique du Sud, la Gambie, le Maroc et le Ghana sont considérés comme les destinations les plus populaires pour le tourisme sexuel impliquant des enfants. Le Nigéria a été identifié comme un pays d'origine de touristes sexuels ayant des relations sexuelles avec des enfants dans d'autres pays africains plutôt qu'une destination de tourisme sexuel.

En Gambie, une recherche réalisée par la *Child Protection Alliance* (CPA) – le groupe ECPAT du pays – et par Terres

des Hommes auprès de garçons impliqués dans la prostitution a confirmé que les auteurs d'abus sexuels sont habituellement des étrangers (hommes et femmes) dont certains voyagent en Gambie avec des tours organisés dans l'intention précise d'avoir des relations sexuelles avec de jeunes hommes gambiens. La recherche a aussi permis d'apprendre que plusieurs « *bumsters* » - les jeunes individus qui suivent les touristes et qui s'offrent comme guide ou comme ami – sont impliqués dans des rapports sexuels à des fins commerciales ou agissent en tant que proxénètes. Des sources non-confirmées et des observations sur certains lieux près des plages et des zones de développement touristique ont révélé que certains de ces « *bumsters* » ont moins de 18 ans.

Au Kenya, un rapport de l'UNICEF intitulé « *Extent and Effect of Sex Tourism and Sexual Exploitation of Children on the Kenyan Coast* » estime que de 10 000 à 15 000 filles vivant dans la zone côtière sont victimes de tourisme sexuel. Le rapport note aussi que 75 pour cent des « *personnes interrogées* »<sup>1</sup> croyaient que le tourisme sexuel impliquant des enfants était tolérable ou acceptable. Bien que plusieurs de ces touristes étaient des étrangers (principalement des Européens et d'autres Africains), 39 pour cent des clients étaient des hommes kenyans. Il existe aussi une demande locale pour des rapports sexuels avec des enfants, particulièrement durant la saison basse. Au Ghana, le groupe ECPAT *Ghana NGO Coalition on the Rights of a*

*Child (GNCRC)* a réalisé l'an dernier une étude sur les enfants à Accra qui a démontré que le tourisme sexuel impliquant des enfants était en hausse tout comme le nombre de victimes masculines.<sup>2</sup>

Ainsi, alors que le tourisme sexuel impliquant des enfants est en hausse, il n'est pas surprenant que le nombre d'enfants victimes de la traite en Afrique augmente lui aussi. Selon un rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime intitulé « *Trafficking in Persons : Global Patterns* », les enfants comptent pour 60 pour cent des victimes de traite en Afrique, et 98 des 113 cas répertoriés avaient pour principal motif l'exploitation sexuelle. De la même manière, un rapport du Centre Innocenti de l'UNICEF de 2005 intitulé « *La Traite des êtres humains en Afrique, en particulier des femmes et des enfants* » indique que l'exploitation sexuelle, particulièrement la prostitution, est la principale motivation de la traite. Le *Women's Consortium of Nigeria*, le groupe ECPAT du Nigéria, explique que les trafiquants utilisent les pratiques traditionnelles pour forcer les enfants et que souvent, ces derniers doivent prêter serment devant un prêtre « *grigri* » comme quoi ils garderont le secret. Les enfants sont amenés à croire que briser leur serment entraînera la mort ou la démence. Les trafiquants trompent les enfants en leur disant que le serment les protège du VIH/sida et les empêche même d'être détenus par les agents de l'immigration.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Key informants of this UNICEF study were tourism industry members such as salon keepers, waiters, bar staff, beach boys, government staff, NGO staff, parents, students, community leaders, and representative of faith based organizations.

<sup>2</sup> ADM/JoyOnline. Child Sex Tourism on the Rise. 28 September 2006. Accessed on 9 July 2007 from: <http://www.myzongo.com/child-sex-tourism-on-the-rise.html>

<sup>3</sup> Women's Consortium of Nigeria. *Research on Trafficking in Women in Nigeria*. Commissioned by the Dutch Embassy. Lagos. 2000.

Les routes internationales de la traite commencent généralement en Afrique de l’Ouest pour atteindre l’Europe ou le Moyen-Orient. Le Bénin, le Ghana, le Maroc et le Nigéria<sup>4</sup> sont tous cités comme les pays d’origine les plus courants. En ce qui a trait aux routes de la traite en Afrique, le mouvement suit des tendances circulaires au sein des régions-clefs : l’Afrique de l’Ouest et du Centre constitue une région, alors que l’Afrique orientale et australe en constitue une autre.<sup>5</sup> Par exemple, en Afrique orientale et australe, les trafiquants commencent au Kenya (origine) pour se déplacer en Tanzanie ou au Malawi (transit) avant de rejoindre l’Afrique du Sud (destination).

### Le développement touristique en Afrique

Selon le rapport de 2006 de l’OMT intitulé « Faits saillants du tourisme », la région de l’Afrique avait la meilleure performance générale. Le continent a connu une croissance estimée à 9 pour cent dans le nombre de visiteurs par rapport à l’année précédente (environ 36 715 000 touristes). De plus, l’OMT estime que les recettes générées par le tourisme international en Afrique se sont accrues de 2 milliards à 21 milliards de dollars américains. Ce rapport favorable de l’OMT a fait en sorte que le tourisme international est dorénavant perçu comme un moyen de générer une croissance économique et un développement en Afrique.

En mai dernier, les principaux experts internationaux du tourisme en provenance de plus de 20 pays africains, de l’Amérique du Nord, de l’Europe et de l’Asie se sont donné rendez-vous à Addis Ababa en Éthiopie pour élaborer des stratégies en vue de « faire de l’Afrique une destination touristique continentale ». Le tourisme a été perçu par plusieurs pays comme une manière d’appuyer leur développement économique et d’acquérir des devises étrangères. Des études montrent que la croissance du tourisme et des revenus ainsi générés sont en hausse. Par exemple, le tourisme en Afrique du Sud a augmenté trois fois plus vite que le tourisme mondial en 2006 et la contribution du tourisme au produit intérieur brut (PIB) a atteint 8.3 pour cent par rapport à 4.4 pour cent en 1993.<sup>6</sup> L’Afrique tente aussi d’obtenir des investissements directs étrangers (IDE), particulièrement en provenance de l’Asie, et elle dessert les touristes chinois de classe moyenne. Les IDE de la Chine en Afrique ont augmenté de moins de 100 millions de dollars américains dans les années 1980 à 12 milliards de dollars américains en 2005, avec la signature de 28 traités d’investissement bilatéraux.<sup>7</sup> Par exemple, l’Institut national de formation hôtelière et touristique de l’Ouganda (*National Hotel and Tourism Training Institute*) ajoute maintenant officiellement des classes de langue chinoise à son curriculum scolaire dans le but de répondre à l’arrivée de touristes chinois suivant la signature d’un Protocole d’accord de coopération touristique entre la Chine et l’Ouganda.<sup>8</sup>

<sup>4</sup> Nigeria ranks as a “very high” origin country. UNODC. “Trafficking in Persons – Global Patterns 2006.”

<sup>5</sup> UNICEF Innocenti Research Centre. *Trafficking in Human Beings, Especially Women and Children, in Africa 2005*.

<sup>6</sup> Gadebe, Themba. South Africa Tourism Grows Faster than Global Tourism. *Global Travel Industry News (eTN)*. 13 May 2007. Accessed on 9 July 2007 from: <http://www.travelindustryreview.com/news/5397>

<sup>7</sup> UNCTAD. *Asian Foreign Direct Investment in Africa 2007: Towards a New Era of Cooperation among Developing Countries*. 27 March 2007.

<sup>8</sup> Thome, Wolfgang H. Wolfgang’s East Africa Report. *Global Travel Industry News (eTN)*. Accessed on 10 July 2007 from: <http://www.travelindustryreview.com/news/5734>

## Les préoccupations liées au tourisme en Afrique

Comme dans toute industrie, le développement touristique doit être géré de manière appropriée afin de garantir profits, durabilité et avantages pour la société. L'absence de mécanismes de protection pour les enfants dans le développement touristique peut entraîner une exposition accrue des enfants au tourisme sexuel et aux trafiquants, des impacts négatifs sur la réputation de la destination touristique et la marginalisation des groupes sociaux qui ne jouissent pas des profits générés par le tourisme.

### **Une plus grande exposition**

En faisant activement la promotion du tourisme, il importe de considérer adéquatement l'augmentation potentielle des risques encourus par les enfants d'être exploités sexuellement par des touristes ou d'être victimes de la traite. Il faut aussi reconnaître que les touristes qui ont un intérêt sexuel pour les enfants font partie des voyageurs qui arriveront au pays. Comme tous les touristes, ils cherchent la « destination idéale », mais leurs critères sont la vulnérabilité des enfants et la faiblesse des mécanismes de protection du lieu visité. En 2006, la *Ghana NGO Coalition on the Rights of the Child* a réalisé une étude qui a établi que le Ghana se forge une réputation sur les sites visités par les pédophiles en tant que destination « sûr » pour les rapports sexuels avec des enfants. L'étude a aussi démontré que les touristes ayant des rapports sexuels avec des enfants sont au courant de l'absence de mécanisme de protection et

de la disponibilité des enfants vulnérables, particulièrement des garçons.<sup>9</sup>

De plus, la création de nouvelles infrastructures et de nouveaux services de transport comme des autoroutes reliant les destinations touristiques entre elles peut créer de nouvelles routes pour les trafiquants et de nouvelles destinations pour les touristes ayant des rapports sexuels avec des enfants. Un exemple de ce risque se trouve dans la prolongation des heures d'ouverture (de 22 heures à minuit) à la frontière Ressano Garcia entre le Mozambique et l'Afrique du Sud afin de faciliter le mouvement des personnes.<sup>10</sup> Bien que cette initiative puisse avoir facilité le mouvement pour l'industrie des voyages, elle offre aussi un potentiel pour la traite d'enfants. Une autre tendance est la prolifération des vols vers l'Afrique. Des compagnies aériennes telles que South African Airways, Delta, Continental, British Airways, Thai Airways et China Eastern Airlines ont récemment annoncé de nouveaux vols à destination ou avec des correspondances à l'intérieur de l'Afrique. Ces nouveaux vols internationaux ont le potentiel de rendre plus facile l'entrée sur le sol africain de touristes cherchant des rapports sexuels avec des enfants ou de trafiquants qui font entrer et sortir des victimes du continent. En ce qui concerne les vols provenant d'Asie, les groupes ECPAT qui partagent de l'information sur les tendances au niveau de l'ESEC dans leurs pays ont observé en 2006 la présence de touristes asiatiques ayant des rapports sexuels avec des enfants au Bénin, au Ghana, au Kenya et au Sierra Leone.

<sup>9</sup> Ghana NGO Coalition on the Rights of the Child. *Commercial Sexual Exploitation of Children in Tourism and Its Implications for the HIV/AIDS Pandemic in Ghana - the boy-child in focus*. June 2006.

<sup>10</sup> What's up, Mozambique Tourism? *Global Travel Industry News* (eTN). Accessed on 10 July 2007 from: <http://www.travelindustryreview.com/news/5744>

### **Les préjudices causés à la réputation d'une destination touristique**

Une autre conséquence de l'inaction face au tourisme sexuel impliquant des enfants et à la traite d'enfants à des fins sexuelles est le tort causé à la réputation des destinations touristiques. Le tourisme sexuel impliquant des enfants et la traite d'enfants à des fins de tourisme sexuel créent une dépendance négative qui ne peut durer. Si l'Afrique prévoit réellement se développer en tant que « destination touristique continentale », elle doit veiller à développer des destinations qui sauront durer et être « attrayantes » dans le sens positif du terme. Aujourd'hui, plus que jamais, les touristes sont conscients des enjeux sociaux et utilisent leur « pouvoir d'achat ». Par exemple, une étude sur les Européens et leur attitude face au tourisme sexuel impliquant des enfants a révélé que 94 pour cent d'entre eux croyaient que ce type de tourisme était inacceptable. L'étude a aussi montré que la moitié des populations de l'Union européenne ne visiterait pas des endroits connus pour le tourisme sexuel impliquant des enfants (54 pour cent).<sup>11</sup> Les Européens composent le plus important groupe de voyageurs vers l'Afrique. Selon l'OMT, en 2005, les touristes provenant de six pays européens figurent parmi ceux qui dépensent le plus, avec l'Allemagne en première place, suivi du Royaume-Uni en troisième position, de la France en cinquième position, de l'Italie en sixième position et des Pays-Bas en dixième position.<sup>12</sup> Les compagnies de tourisme internationales,

particulièrement celles provenant d'Europe comme Accor et Kuoni International, prennent de plus en plus en compte ces tendances et ont créé des programmes de responsabilité sociale corporative au sein de leur compagnie en plus de joindre le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages, une initiative de l'industrie actuellement appuyée par ECPAT, l'UNICEF et l'OMT.

### **Les profits générés par le tourisme n'atteignent pas les populations vulnérables**

En dépit de la forte expansion touristique en Afrique du Sud, Martinus van Schalkwyk, Ministre du Tourisme, a déclaré lors de la première conférence du Tourism Black Economic Empowerment Charter Council que « le tourisme a eu un impact négligeable sur la majorité de la population du pays, particulièrement sur les Sud-Africains noirs. »<sup>13</sup> Faisant écho à ce sentiment, une étude a démontré qu'au Kenya, près des deux tiers des revenus générés par le tourisme vont à des voyagistes et des compagnies aériennes étrangères.<sup>14</sup> De ce fait, le tourisme en tant que seul moyen de développement économique ne permet pas de réduire la pauvreté des communautés locales. Il se peut qu'une dépendance excessive sur les revenus générés par le tourisme soit créée en tant que moyen de résoudre tous les problèmes sociaux, mais le tourisme ne peut en soit amener le développement économique et la prospérité à un pays. De ce fait, plusieurs familles se battent pour joindre les

<sup>11</sup> INRA Europe. *Europeans and Their Views on Child Sex Tourism*. 1998.

<sup>12</sup> UNWTO. *Tourism Highlights*. 2006.

<sup>13</sup> Tourism 'Boom' has Little Effect on Black South Africans. *Global Travel Industry News (eTN)*. April 18, 2007. Accessed on 9 July 2007 from: <http://www.travelindustryreview.com/news/5220>

<sup>14</sup> Akama, John. "The Efficacy of Tourism as a Tool for Economic Development in Kenya."

deux bouts et les enfants doivent aussi souvent faire face au fardeau financier. La pauvreté et le manque d'opportunités viables pour que les enfants puissent gagner de l'argent afin d'aider leur famille continuent à rendre les enfants vulnérables à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

Actuellement, dans certains pays d'Afrique, les mécanismes de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales à travers le tourisme sont insuffisants. Alors que plusieurs initiatives et progrès intéressants ont été réalisés dans certains pays, plusieurs autres font face à des lacunes importantes :

- Comprendre et reconnaître l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.
- Des lois pour protéger les enfants et pour poursuivre les trafiquants et les touristes qui ont des relations sexuelles avec des enfants.
- L'application des lois par la police et les communautés.
- Des mécanismes efficaces de protection des enfants avec la participation de l'industrie des voyages.

Ces lacunes sont responsables de la continuation et de l'acceptation de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Si l'industrie des voyages n'est pas contrôlée ni assistée, les touristes qui ont des relations sexuelles avec des enfants, les trafiquants et les auteurs d'abus sexuels continueront à exploiter les enfants.

## Conclusion et recommandations

Le tourisme est une arme à double tranchant qui a des répercussions à la fois positives et négatives. L'industrie, les gouvernements et les communautés ont la responsabilité de veiller à ce que le développement touristique se fasse correctement de façon à minimiser les impacts négatifs.

Le nombre de visiteurs et la croissance du PIB ne reflètent pas l'ampleur exacte des développements ou des bénéfices directs pour les communautés locales. Afin de mesurer adéquatement l'impact réel du tourisme, les gouvernements et l'industrie doivent étudier la manière avec laquelle le tourisme s'intègre dans la communauté et les bénéfices réels qui s'ensuivent pour le public. De la même manière, pour combattre efficacement l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales dans le tourisme, le problème doit être considéré de la même façon et l'objectif de la protection de l'enfant et les autres préoccupations sociales et environnementales doivent rester au cœur de la promotion du tourisme durable. ECPAT croit que pour combattre efficacement l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme, le secteur privé, les gouvernements et la société civile doivent participer activement au processus.

### **Les recommandations spécifiques sont :**

- Plus d'informations sont nécessaires à propos du tourisme sexuel impliquant des enfants et de la traite d'enfants à des fins sexuelles en Afrique. D'autres recherches devraient évaluer la situation dans le but d'en connaître davantage sur les nouvelles tendances

dans le tourisme sexuel impliquant des enfants et la traite d'enfants, et d'identifier les défis, les lacunes, les initiatives et les solutions possibles. Par exemple, le *Forum on Street Children – Éthiopie* (FSCE), un groupe ECPAT, a créé un Centre de développement des ressources et de gestion de données sur l'enfant (*Child Resource Development and Database Centre*) qui fournit des informations sur l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et sur d'autres problématiques liées à l'enfant. Le Centre de gestion de données organise l'information transmise par les Unités de protection de l'enfant de l'Éthiopie de manière à compiler des données quantitatives sur les enfants en conflit avec la loi, les enfants abusés, les enfants victimes de la traite ainsi que les auteurs d'abus sexuels. Ces données sont disponibles pour les chercheurs, les preneurs de décision, les défenseurs des droits de l'enfant, les gestionnaires de programmes et autres.

- ECPAT milite pour que les gouvernements créent des plans d'action nationaux contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Un tel plan inclut le renforcement du cadre, des instruments et des procédures juridiques afin de poursuivre les auteurs d'abus sexuels, les services de protection pour les enfants victimes, l'attribution des tâches à chaque branche du gouvernement et la collaboration avec la société civile, les ONG et le secteur privé. Certaines mesures comme la législation extraterritoriale permettent de poursuivre les ressortissants du pays lorsqu'ils voyagent à l'étranger et qu'ils prennent part à des activités criminelles. Plusieurs pays à travers le monde (Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas, Australie, etc.) ont développé une législation extraterritoriale

conçue spécialement pour protéger les enfants ou pour combattre le tourisme sexuel impliquant des enfants. En Afrique, les recherches d'ECPAT actuellement en cours ont permis de déterminer que l'Algérie, l'Éthiopie, le Maroc, l'Afrique du Sud et le Togo ont une législation extraterritoriale.

- La communauté doit prendre clairement position contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales en plus d'établir des interventions communautaires. Les enfants vulnérables doivent bénéficier d'une aide accrue. Par exemple, la société civile pourrait initier un projet de sensibilisation impliquant des jeunes à risque. Les acteurs impliqués dans le domaine doivent faire pression sur les gouvernements et l'industrie des voyages en lançant un appel à l'imputabilité. La *Child Protection Alliance* a organisé des ateliers de formation et de sensibilisation au sujet de l'ESEC et sur les moyens d'identifier les enfants abusés et exploités pour les infirmiers, les responsables de la santé publique, le personnel travaillant au développement de la communauté, les travailleurs sociaux, les chefs religieux et communautaires, les enseignants, les directeurs d'école et les parents.
- Les membres de l'industrie des voyages devraient participer aux programmes de responsabilité sociale corporative et établir des procédures de protection des enfants. L'un de ces outils est le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages. Le rôle et l'importance du Code résident dans le fait qu'il cible et collabore directement avec le secteur privé – par

exemple, les compagnies et entreprises internationales œuvrant dans le tourisme qui opèrent ou qui envoient des clients vers des destinations connues pour le tourisme sexuel impliquant des enfants. Le Code crée un sentiment d'appartenance au sein des compagnies de voyage et de tourisme envers le travail de protection des enfants et il encourage le secteur privé à travailler en partenariat avec les ONG et les gouvernements. Les compagnies qui adoptent le Code ou qui le signent doivent mettre en œuvre les six mesures suivantes :

1. Établir une politique d'éthique corporative contre l'exploitation sexuelle des enfants
2. Éduquer et former le personnel dans les pays d'origines et de destination
3. Introduire une clause dans les contrats avec les fournisseurs stipulant le rejet de l'exploitation sexuelle des enfants
4. Fournir de l'information aux voyageurs via des catalogues, brochures, affiches, films projetés en vol, reçus, pages d'accueil, etc.
5. Fournir de l'information aux « personnes-clefs » au niveau des destinations locales
6. Produire un compte-rendu annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages.

Aujourd'hui, près de 600 compagnies à travers le monde ont signé le Code de conduite et sont membres de l'organisme chargé de son suivi. Le nombre de touristes internationaux sensibilisés par le code de conduite est estimé à 30 millions par année, étant donné le nombre de touristes qui utilisent les services des compagnies

signataires. En Afrique, le code est mis en œuvre à deux niveaux, soit au niveau national, comme au Kenya et en Gambie, par les compagnies signataires qui opèrent dans les destinations touristiques importantes, et au niveau international à travers les membres de l'industrie signataires comme Accor. Accor fait la promotion du Code et sensibilise ses clients au sujet de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales dans nombreux hôtels sur le continent.

Alors que l'Afrique continue à développer son industrie des voyages, des mécanismes de protection doivent être mis en place pour protéger les enfants de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Les pays qui se développent encore dans le but de devenir des destinations touristiques doivent agir rapidement. Lorsqu'un enfant est victime d'exploitation sexuelle à des fins commerciales, son développement physique, social et psychologique est compromis. Les enfants ont le droit de jouir de leur enfance et de vivre à l'abri de l'exploitation. Le tourisme devrait être encouragé à se développer de manière durable et éthique tout en minimisant les risques d'exploitation d'enfants.

# L'ABUS ET L'EXPLOITATION SEXUELS D'ENFANTS TRAVAILLANT COMME DOMESTIQUES EN AFRIQUE

Par : Mlle Mélanie Gnandi, Coordonnatrice sous-régionale d'ECPAT International, WAO Afrique, Togo

## Introduction

Aucun enfant n'est nécessairement à l'abri de l'abus sexuel, peu importe ses origines. L'abus et l'exploitation sexuels peuvent se produire n'importe où, notamment dans les boîtes de nuit, les auberges, les bars, les hôtels, dans la rue, dans les endroits publics, les écoles et les bureaux, sans oublier l'endroit où les enfants devraient être les mieux protégés et en sécurité – à la maison.

Un rapport de 2006 de l'UNICEF indique que le nombre d'enfants travaillant comme domestiques à travers le monde n'est pas quantifiable en raison de la nature cachée de ce travail, mais que ce nombre atteint les millions. Plusieurs de ces enfants sont des filles. Dans certains pays, les services domestiques sont perçus comme étant la seule avenue possible pour trouver un emploi à une jeune fille (bien que, dans certains pays comme le Népal et l'Afrique du Sud, les garçons sont plus susceptibles de travailler en tant que domestiques

que des filles).<sup>1</sup> Ces enfants ont tendance à travailler en solitaire dans une seule maison, échappant à tout contrôle du public, leur vie étant contrôlée par leurs employeurs. Trop souvent, les travaux domestiques les font travailler 24 heures sur 24, l'enfant étant perpétuellement sur appel et sujet aux caprices des membres de la famille. Puisqu'une forme quelconque de transaction a généralement lieu pour employer l'enfant (que ce soit en argent ou en nature), ce dernier est souvent traité comme le « bien » de l'employeur et donc comme un « objet commercial ». Les enfants domestiques sont par conséquent plus à risque d'être abusés sexuellement. Ils sont particulièrement vulnérables au harcèlement sexuel et à la violence sexuelle exercés par les hommes et les garçons vivant dans cette maison ou ceux qui y sont associés, comme les parents, les voisins ou même le partenaire de l'employeur.

Une évaluation rapide réalisée au Salvador (UNICEF, 2006) a révélé que 66 pour cent des filles travaillant

<sup>1</sup> UNICEF. The State of World's Children 2006 Report.

<sup>2</sup> UNICEF. The State of World's Children 2006 Report.

<sup>3</sup> Human Rights Watch. *Violence against Child Domestic Workers*. Accessed from: <http://hrw.org/english/docs/2007/02/20/global15343.htm>

<sup>4</sup> allAfrica.com. *Guinea: Thousands of Girls Face Abuse as Domestic Workers*. Accessed from: <http://allafrica.com/stories/200706150817.html>

<sup>5</sup> ECPAT International. *Questions & Answers about the Commercial Sexual Exploitation of Children*. (3rd ed.) Bangkok. 2006. rd Edition, 2006

comme domestiques confiaient avoir été abusées physiquement et psychologiquement, plusieurs d'entre elles ayant été abusées sexuellement. Elles affirmaient que la menace que constituent les avances sexuelles de leurs employeurs était toujours présente.<sup>2</sup>

Les enfants travaillant comme domestiques sont souvent confinés à la maison de leurs employeurs, sans avoir accès à des sources d'aide extérieure.<sup>3</sup> Par exemple, l'exploitation et l'abus des jeunes domestiques de sexe féminin en Guinée touchent des filles aussi jeunes

### **L'abus sexuel d'enfants**

*L'abus sexuel d'un enfant peut être défini en tant que contact ou interaction entre un enfant et un autre enfant ou un adulte plus vieux ou qui en sait plus que lui, comme un étranger, un frère ou une sœur, ou un parent. L'enfant est alors utilisé en tant qu'objet de satisfaction sexuelle pour les besoins de l'abuseur. Ces actions se déroulent par la force, les menaces, les pots-de-vin, la tromperie ou la pression.*

### **ESEC – L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales**

*L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales implique l'utilisation d'un enfant à des fins sexuelles en échange d'argent, de biens de consommation et de faveurs en nature entre l'auteur de l'abus, le proxénète ou l'agent et toute autre personne qui profite de l'exploitation sexuelle de l'enfant.<sup>5</sup>*

que 8 ans qui travaillent jusqu'à 18 heures par jour, souvent sans être payées. Elles sont souvent abusées verbalement, physiquement et sexuellement par leurs employeurs. Le travail domestique est la catégorie d'emploi la plus importante parmi les enfants de la Guinée et les filles viennent d'aussi loin que le Mali pour y travailler. Plusieurs de ces filles sont victimes de la traite et de travail forcé.<sup>4</sup>

Dans plusieurs pays africains, les enfants travaillant comme domestiques qui sont victimes de violence sexuelle signalent rarement l'abus et reçoivent donc peu d'attention. L'ampleur du problème implique toutefois des efforts de prévention importants, en commençant par une compréhension élémentaire de la situation des enfants travaillant comme domestiques.

### **Qui sont les enfants travaillant comme domestiques ?**

Un enfant travaillant comme domestique correspond à tout enfant de moins de 18 ans qui fournit des services d'entretien à une famille pendant une certaine période de temps afin d'économiser de l'argent pour soutenir sa famille, pour ses besoins personnels et/ou pour une formation professionnelle future.

### **Comment est-ce que les enfants deviennent des domestiques ?**

Les enfants travaillant comme domestiques et la traite d'enfants vont souvent de pair, puisqu'un enfant ne peut être catégorisé comme un domestique dans la

maison de ses propres parents. Les trafiquants font des promesses aux parents ou aux tuteurs de l'enfant dans le but de permettre le placement de ce dernier dans une autre famille, habituellement loin du village d'origine de l'enfant.

Le cas d'une fille de 15 ans envoyée par son père à l'âge de 8 ans afin de travailler pour une femme dans la capitale de la Guinée (Conakry) a été documenté par Human Rights Watch.<sup>6</sup> « La femme a suggéré à mon père qu'elle pourrait prendre soin de moi et m'envoyer à l'école. Je n'ai jamais eu de contact avec mon père depuis ce jour. Les autres enfants de la famille vont à l'école, mais pas moi. La promesse d'une éducation n'a jamais été mentionnée par la suite. Je fais les travaux domestiques et je vends du piment. Quand elle est partie, son mari me réveille et il me viole. Il m'a menacée avec un couteau et il a dit que je ne dois le dire à personne. Il le fait chaque fois que sa femme s'en va. J'ai peur. »

Beaucoup d'enfants sont victimes de la traite en Afrique de l'Ouest et du Centre, principalement pour être utilisés comme domestiques. Près de 90 pour cent des enfants victimes de la traite sont des filles. Les enfants du Burkina Faso, du Ghana, du Mali et du Togo sont trafiqués vers le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Nigéria. Des enfants sont aussi trafiqués à partir et à destination du Bénin et du Nigéria. Certains enfants sont envoyés aussi loin qu'au Moyen-Orient et en Europe.<sup>7</sup> En Afrique de l'Ouest, les filles qui sont abandonnées ou qui sont

abusées par les familles qui les emploient n'ont souvent d'autres choix que de se tourner vers la prostitution pour survivre dans un pays étranger lorsqu'elles n'ont pas les moyens de retourner chez elles.

La nécessité de subvenir à leurs propres besoins ainsi qu'à ceux de leur famille est souvent citée pour justifier le travail de domestique. Cependant, certains enfants expliquent qu'il est difficile de continuer à travailler comme domestiques au-delà de l'âge de 14 ans, puisque les employeurs sentent que des enfants plus vieux causent plus de problèmes et qu'ils sont susceptibles de négocier des salaires plus élevés ainsi que d'autres droits. En Tanzanie, les enfants ont raconté comment ils étaient forcés de travailler après que leurs parents furent décédés du VIH/sida et qu'aucun membre de leur famille ne pouvait prendre soins d'eux.<sup>8</sup>

Plusieurs enfants exploités en tant que domestiques travaillent pour rembourser des prêts. Les enfants plus âgés peuvent migrer et chercher du travail en ville dans le but de poursuivre leur éducation. Les problèmes familiaux sont souvent un catalyseur poussant les enfants à commencer à travailler. L'éclatement des familles et l'abus physique et sexuel au sein des familles sont des causes courantes du départ des enfants de leur maison pour trouver des moyens de subsistance alternatifs. Plusieurs enfants ont cité l'alcoolisme de leur père parmi les raisons de leur fugue et du début de leur travail en tant que domestiques. Les enfants sont aussi attirés

<sup>6</sup> Human Rights Watch. *Violence against Child Domestic Workers*. Accessed from: <http://hrw.org/english/docs/2007/02/20/global15343.htm>

<sup>7</sup> UNICEF. *Child protection from violence, exploitation and abuse: Child Trafficking*. Accessed on 9 July 2007 from: [http://www.unicef.org/protection/index\\_exploitation.html](http://www.unicef.org/protection/index_exploitation.html)

<sup>8</sup> Anti-Slavery. *The relationship between child domestic servitude and sexual exploitation of children*. Accessed from <http://www.antislavery.org/archive/submission/submission2002-childlabour.htm>

vers le travail domestique par des frères, sœurs et amis travaillant déjà comme domestiques. La demande pour des travailleurs plus jeunes est aussi un facteur important.

### Les facteurs contribuant à l'abus et à l'exploitation sexuels des enfants travaillant comme domestiques

Jeunes et souvent analphabètes, les enfants travaillant comme domestiques n'ont habituellement pas les compétences ni l'opportunité pour chercher l'aide nécessaire pour quitter un contexte de travail abusif. Cachés dans des maisons privées, la plupart d'entre eux ne fréquente pas l'école, ne sort que rarement, sauf pour des courses rapides, et a des contacts irréguliers avec la famille. Certaines filles sont suffisamment braves ou désespérées pour risquer de s'enfuir, mais beaucoup d'autres tolèrent les abus parce qu'elles n'ont pas l'argent ni les connaissances nécessaires pour retourner à la maison. Elles craignent également les menaces de violence ou de dénonciation à la police formulées par leurs employeurs, et elles ont peur de se perdre ou de se faire attaquer si elles tentent de retourner chez elles par elles-mêmes. Plusieurs de ces enfants sentent qu'ils doivent garder le silence à propos de la violence qu'ils ont subie en raison de la pression financière et des dettes que leur fuite engendrerait.

Certains enfants travaillant comme domestiques subissent des abus sexuels en silence pour continuer

à soutenir leur famille. Les auteurs des abus sexuels, habituellement des hommes, perçoivent les jeunes filles comme étant impuissantes et les menacent si elles osent signaler l'abus. L'impunité dont bénéficient plusieurs de ces hommes leur permet de continuer à violer ces enfants dans leur maison.

Une recherche réalisée récemment par l'Association tanzanienne des femmes des médias (*Tanzanian Media Women's Association - TAMWA*) révèle que 60 pour cent des filles domestiques, appelées petites bonnes, sont abusées sexuellement sur leur milieu de travail. Les petites bonnes sont souvent très jeunes et sentent qu'elles ne peuvent rien faire pour prévenir les abus.<sup>9</sup>

Les facteurs qui facilitent l'exploitation sexuelle des enfants incluent la période de temps passée dans la maison, en particulier lorsque la femme employeuse est absente, la perception que l'enfant est le bien de l'employeur et que ce dernier a un « droit » implicite de l'utiliser à des fins de satisfaction sexuelle, le chantage ou les menaces lorsque l'enfant fait une erreur (par exemple, garder le silence lorsque des objets sont brisés, lorsque la lessive est mal faite, lorsque la nourriture n'est pas bien préparée, etc.), les compensations pour le soutien financier et matériel accordé à la famille de l'enfant travaillant comme domestique, ou la promesse d'augmenter les revenus de l'enfant.

<sup>9</sup> Dickinson, Daniel. Tanzania "housegirls" face sexual abuse. *BBC News*. 10 May 2007. Accessed on 9 July 2007 from: <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/3015223.stm>

La TAMWA a publié un rapport suite à une enquête auprès de plus de 730 petites bonnes, dont Josephina, une fille de 15 ans. En novembre 2006, elle a commencé à travailler dans la maison d'un membre important du gouvernement et recevait en échange 10,000 shillings (10 dollars américains) par mois. Peu de temps après, il a commencé à lui faire les propositions. « Une nuit, il est venu dans ma chambre et m'a dit qu'il voulait avoir une relation sexuelle avec moi. J'ai refusé... mais pendant les jours et les semaines qui ont suivi, il a continué à me demander d'avoir des relations sexuelles. Il m'a promis de me donner de l'argent et des cadeaux en plus d'augmenter mon salaire, mais je ne le croyais pas. Il était très fâché lorsque je refusais. Je me sentais coupable parce qu'il était très vieux, assez vieux pour être mon grand-père. Ce n'était pas bien ce qu'il a fait. Je suis trop jeune. Je n'ai même pas encore eu ma première menstruation.<sup>10</sup>

Dans le but de faire la promotion et de protéger les droits fondamentaux des enfants dans le travail domestique et de les protéger contre l'abus, l'exploitation et l'abandon, différentes ONG en Afrique ont développé des programmes et des projets qui défendent ces droits. Elles travaillent aussi à aider les enfants à développer leurs compétences avec des formations et le partage d'informations pour leur donner de meilleures options de vie.

### Des exemples d'interventions

Les filles qui travaillent comme domestiques en Tanzanie sont mieux formées pour faire face au harcèlement

sexuel de leurs patrons. Selon la TAMWA, la plupart des victimes viennent des régions pauvres du pays. La TAMWA offre aux petites bonnes des informations sur leurs droits au sens de la loi dans l'éventualité où elles sont abusées sexuellement ou si elles sont violées.

L'ONG AFTEN au Niger intervient dans les cas d'abus d'enfants domestiques devant les tribunaux pour enfants et sensibilise les femmes employant des enfants domestiques sur les droits de l'enfant. Les victimes de violence sexuelle sont informées de leur droit à la protection contre l'abus sexuel, et les médias sont mobilisés pour discuter du problème de la protection des enfants travaillant comme domestiques contre l'exploitation sexuelle de la part de leurs employeurs.

WAO Afrique, le groupe ECPAT au Togo, offre une formation et de l'assistance psychologique aux enfants travaillant comme domestiques qui sont plus âgés que l'âge minimum d'admission au travail – les normes internationales le fixent à 15 ans – pour que les enfants puissent prévenir et se protéger eux-mêmes de l'abus et de l'exploitation sexuels. Les enfants ainsi formés apprennent leurs droits et des contrats sont signés par les employeurs et « l'agence de placement » pour s'engager à ce que l'enfant soit respecté et qu'il jouira de ses droits. L'implication des agences de placement permet de mettre en place un mécanisme pour que les enfants puissent signaler des situations d'abus ou d'exploitation. Des rencontres régulières entre les enfants et les individus qui donnent la formation offre l'opportunité aux enfants de s'exprimer et de signaler les cas de mauvais traitement, d'abus et d'exploitation.

---

<sup>10</sup> Ibid.

## Conclusion et recommandations

Plusieurs enfants employés comme domestiques à travers l'Afrique font régulièrement face à de l'exploitation sexuelle. Les trafiquants d'enfants trompent régulièrement des enfants et leur famille en leur promettant des emplois attrayants comme domestiques. Mettre fin à l'abus et à l'exploitation des enfants domestiques devrait être une priorité de l'agenda des gouvernements en faveur des jeunes africains. Les ONG locales fournissent à ce jour la seule source de protection et d'assistance pour les enfants domestiques (comme des centres de service qui offrent gratuitement des soins médicaux, des avis juridiques, de l'assistance psychologique, des activités éducatives et d'autres services), mais elles manquent de ressources et ne peuvent couvrir l'ensemble du pays de manière systématique.

D'autres recherches sont nécessaires pour déterminer l'ampleur de l'utilisation des enfants dans les travaux domestiques en Afrique. Puisque les conditions entourant le travail domestique des enfants interfèrent généralement avec l'éducation et qu'elles sont préjudiciables à la santé et au développement physique et émotionnel de l'enfant impliqué, les travaux domestiques devraient être catégorisés parmi les formes prohibées du travail des enfants. Étant donné que le travail domestique isole les enfants puisqu'il se produit dans un environnement de travail privé et que ce milieu accroît les risques de préjudices physiques et psychologiques contre les enfants, incluant la violence, l'abus et l'exploitation sexuels, il est primordial d'interdire les situations où le travail domestique prend les enfants au piège et qu'il facilite leur utilisation à des fins sexuelles.

Les enfants travaillant comme domestiques et les autres enfants qui travaillent devraient être identifiés et les services de soins et de protection pertinents devraient être offerts à ces enfants vulnérables et à ceux qui sont difficile à rejoindre.

Des efforts supplémentaires devraient être investis pour enquêter et punir les personnes qui font la traite des enfants et qui utilisent de la violence physique et sexuelle contre les enfants dans tous les contextes.

Les gouvernements africains devraient ratifier et mettre en œuvre les instruments internationaux pertinents en matière de droits de la personne, tels que la Convention 182 du Bureau international du travail et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000). De plus, ils devraient développer des plans d'action nationaux contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (en incluant l'élaboration de politiques et de stratégies conçues pour mieux protéger les enfants travaillant comme domestiques). Les autorités nationales et locales devraient harmoniser la législation relative à la protection dans le contexte du travail et aider les enfants travaillant comme domestiques à obtenir réparation suite à leur exploitation via des tribunaux du travail ou d'autres tribunaux.

Les gouvernements et les organisations de la société civile devraient travailler de concert en vue de mettre sur pied des mécanismes de protection de l'enfant qui permettraient de faire le suivi systématique des enfants privés de soins parentaux, particulièrement les enfants travaillant comme domestiques. Les lignes directes

(hotlines) sans frais qui reçoivent les signalements d'exploitation d'enfants travaillant comme domestiques peuvent beaucoup aider à porter secours aux enfants piégés dans un environnement abusif et à les réunifier avec leur famille ou à les placer dans des familles d'accueil selon l'intérêt supérieur de l'enfant.

Des mesures spécifiques devraient être prises pour améliorer l'accès à l'éducation des enfants travaillant en tant que domestiques, comme la création de nouvelles écoles élémentaires pour des enfants plus vieux qui dépassent l'âge officiel d'inscription ou des projets d'éducation informelle offrant des opportunités d'apprentissage plus adaptées aux enfants qui travaillent. Au bout du compte, des améliorations durables dans la vie des enfants travaillant comme domestiques en Afrique ne sont possibles que par des changements dans l'attitude des sociétés et des familles et par une compréhension et un engagement à faire respecter les droits de l'enfant. Cependant, dans plusieurs contextes africains, la sensibilisation ne fait que commencer et beaucoup de travail reste à faire avant que ces principes se traduisent en un environnement qui protège et soutient les enfants et où ces derniers vivent à l'abri de l'abus et de l'exploitation.

# Le mariage d'enfant, ou l'exploitation sexuelle des enfants africains à des fins commerciales

Par : Hindowa Lebbie, Coordonnateur régional, ECPAT International

## Le mariage d'enfant

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) définit l'enfant comme toute personne âgée de moins de 18 ans. Cette définition claire signifie que tout mariage avec une personne de moins de 18 ans peut donc être catégorisé comme un mariage d'enfant. La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant condamne également le mariage d'enfant non seulement parce qu'il entrave le développement physique de l'enfant et restreint sa liberté, mais aussi parce qu'il viole son droit à l'éducation nécessaire pour « promouvoir et développer la personnalité de l'enfant, ses talents ainsi que ses capacités mentales et physiques jusqu'à [son] plein épanouissement ». <sup>1</sup> Contrairement aux croyances populaires, le mariage d'enfant est pratiqué à travers le monde selon différentes formes et ne se limite pas aux pays en voie de développement ou aux populations émigrants de ces pays. Cependant, l'ampleur et la tolérance générale de cette pratique varient selon

les régions. Le mariage d'enfant est particulièrement prépondérant en Afrique subsaharienne, en Asie et au Moyen-Orient. <sup>2</sup>

L'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants (2006) a estimé la proportion des enfants mariés à 34 pour cent au Nicaragua, 60 pour cent au Népal et 65 pour cent au Bangladesh. <sup>3</sup> De 2001 à 2005, le *Foreign Office* et le *Home Office* du Royaume-Uni ont été interpellés dans 1 000 cas de mariages forcés, la plupart impliquant de jeunes filles, les plus jeunes n'ayant que 13 ans. <sup>4</sup>

La situation est particulièrement grave en Afrique. En 2005, les Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) a indiqué qu'en moyenne, 32 à 65 pour cent des jeunes femmes (âgées entre 15 et 24 ans) en Afrique de l'Ouest et du Nord étaient mariées avant l'âge de 18 ans. <sup>5</sup>

<sup>1</sup> *African Charter on the Rights and Welfare of the Child*, Article 11(2)(a)

<sup>2</sup> Sergio Pinheiro, Paulo. *World Report on violence against Children - The UN Secretary-General's Study on Violence against Children*. Geneva. 2006.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Forced Marriage 'could be banned'. *BBC News*. Accessed 28 May 2007 from: [http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk\\_news/politics/4214308.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/politics/4214308.stm)

<sup>5</sup> UNFPA. *Child Marriage*. Accessed on 9 July 2007 from: [http://www.unfpa.org/swp/2005/presskit/factsheets/facts\\_child\\_marriage.htm](http://www.unfpa.org/swp/2005/presskit/factsheets/facts_child_marriage.htm)

## Le mariage d'enfant et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales

Selon ECPAT International (2006), le mariage d'enfant, ou le mariage précoce, implique le mariage d'un enfant ou d'un adolescent de moins de 18 ans. Il peut être considéré comme une forme d'exploitation sexuelle à des fins commerciales lorsque l'enfant est utilisé à des fins sexuelles en échange de biens ou de paiements en argent ou en nature. Dans la plupart de ces cas, les parents ou la famille marient un enfant dans le but de faire du profit ou de soutenir la famille. Bien que les mariages d'enfants impliquent les garçons tout comme les filles, il est plus commun pour les filles d'être mariées à des hommes sensiblement plus vieux qu'elles.<sup>6</sup>

Plusieurs niveaux de compréhension et différentes interprétations du mariage d'enfant existent, alors que cette pratique prend diverses formes pour différentes raisons. Ces différences créent souvent des points de vue contradictoires, provoquant des lacunes dans la sensibilisation et la réponse au phénomène. Par exemple, dans les pays où l'âge du consentement sexuel est de moins de 18 ans, le mariage d'enfant peut être perçu comme étant acceptable, étant dès lors catégorisé en tant que mariage précoce pour le différencier du mariage d'enfant. Cependant, même dans les pays où l'âge du consentement sexuel est de 18 ans, le mariage d'enfant se produit souvent de manière cachée.<sup>7</sup>

Plusieurs pays d'Afrique comme le Ghana, l'Éthiopie, le Kenya, la Sierra Leone et la Gambie ont des lois qui criminalisent le mariage d'enfant, certaines de ces lois étant pleinement conformes aux accords internationaux ratifiés. L'âge minimum légal du mariage en Éthiopie, au Ghana et en Afrique du Sud, par exemple, est de 18 ans pour les hommes et les femmes (incluant pour les unions coutumières),<sup>8</sup> ce qui est conforme aux nombreux accords internationaux ratifiés et aux lois de ces pays. Cependant, bien que l'âge légal du mariage soit de 18 ans au Mozambique, les garçons de 16 ans et les filles de 14 ans peuvent se marier avec le consentement de leurs parents ou tuteurs.<sup>9</sup>

## Les principaux facteurs facilitant le mariage d'enfant en Afrique

### La pauvreté

Dans des pays comme le Niger, le Tchad, le Mali, la Guinée et la Mozambique où les mariages d'enfants sont fréquents, il importe de noter que les niveaux de pauvreté, de naissance et de décès sont également élevés. Ces pays sont aussi plus touchés par des conflits et les guerres civiles et leur niveau de développement est plus faible, notamment en matière de scolarisation, d'emploi et de soins de santé. Des différences importantes au niveau de l'éducation, de

<sup>6</sup> ECPAT International. *Questions & Answers about the Commercial Sexual Exploitation of Children*. (3rd ed.) Bangkok. 2006.

<sup>7</sup> ECPAT International *Child / Early Marriage: Shades of Grey 2006*

<sup>8</sup> Center for Reproductive Rights. *Common Reproductive Health Concerns in Anglophone Africa*. Accessed on 4 July 2007 from: [http://www.reproductiverights.org/pub\\_fac\\_wowaa.html](http://www.reproductiverights.org/pub_fac_wowaa.html)

<sup>9</sup> ECPAT International. *Global Monitoring Report on the Status of Action against Commercial Sexual Exploitation of Children - Mozambique*. Bangkok. 2007.

la disponibilité des ressources pour les ménages et de l'environnement dans lequel les individus évoluent influent sur le pourcentage d'enfants (garçons et filles) victimes de mariage d'enfant. Par exemple, dans la région côtière de Miji Kenda au Kenya, une fille de 13 ans est considérée étant en âge de se marier et la communauté peut avoir de la difficulté à comprendre les impacts négatifs du mariage d'enfant.<sup>10</sup> Par ailleurs, les enfants dans les villages et les villes qui ont complété au moins huit années de scolarisation, dont les familles ont un niveau d'éducation élevé ou qui sont issus de familles aisées sont beaucoup moins vulnérables aux mariages d'enfants.<sup>11</sup>

### **Les pratiques culturelles, traditionnelles et religieuses**

L'observation des pratiques traditionnelles, culturelles ou religieuses en Afrique est le reflet des valeurs de la communauté par rapport à ce qui est accepté comme étant vrai ou réel, ce en quoi les membres croient et ce qui est une considérée pratique religieuse. Certaines de ces pratiques qui sont transmises de génération en génération peuvent être à la base du sens de l'unité d'une communauté africaine. Néanmoins, les pratiques traditionnelles préjudiciables comme les mutilations génitales féminines (une pratique courante en Afrique de l'Ouest), le sacrifice de jeunes filles sur des lieux de culte du Ghana et les mariages d'enfants, pour ne citer que celles-ci, violent les droits de l'enfant. Les pratiques

traditionnelles et religieuses suivantes, répandues en Afrique, sont particulièrement préjudiciables et correspondent à un mariage d'enfant en tant que forme d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC).

- **Le paiement de la dot pour la future mariée**

Le prix d'une future mariée correspond au montant d'argent, aux possessions ou aux richesses payés aux parents d'une fille en échange du droit de la marier. Dans certains cas, la dot peut prendre la forme d'une chèvre ou d'une vache négociée entre les parents des futurs mariés. Cette pratique réduit la valeur d'un enfant à une possession monétaire ou commerciale. De ce fait, le droit d'avoir des rapports sexuels avec l'enfant est négocié sous les couverts d'un mariage. Le paiement de la dot reflète l'inégalité et le déséquilibre de pouvoir entre les hommes et les femmes (le paiement de la dot est souvent arrangé en vue du mariage d'une jeune fille avec un homme beaucoup plus vieux, par exemple). Les spécialistes des sciences sociales de l'université Makerere de Kampala en Ouganda estiment que le paiement de la dot a un impact sur la santé et sur les droits portant sur la sexualité et la reproduction, et qu'il est l'un des facteurs-clefs associés à la violence conjugale dans le district de Wakiso en Ouganda.<sup>12</sup> Il importe de noter que ces mariages arrangés se produisent souvent en dehors de la loi (par exemple

<sup>10</sup> ECPAT International. *Global Monitoring Report on the Status of Action against Commercial Sexual Exploitation of Children - Kenya*. Bangkok. 2007.

<sup>11</sup> Growing Up Global. *Youth and Marriage: Trends and Challenges*. Accessed on 29 May 2007 from: [http://www.prb.org/pdf06/GrowingUpGlobal\\_Youth&Marriage.pdf](http://www.prb.org/pdf06/GrowingUpGlobal_Youth&Marriage.pdf)

<sup>12</sup> Kaye, Dan K., et al. Implications of Bride Price on Domestic Violence and Reproductive Health in Wakiso District, Uganda. *African Health Sciences*, December 2005; 5(4): 300-305. Accessed on 5 June 2007 from: <http://www.pubmedcentral.nih.gov/articlerender.fcgi?artid=1831942>

sous forme de pratique coutumière) et donc que l'enfant n'a donc pas de protection légale contre des abus subséquents.

- **Les mutilations génitales féminines**

Les mutilations génitales féminines (ou excision) regroupent toutes les procédures qui consistent à enlever partiellement ou totalement les organes génitaux externes féminins ou à leur infliger d'autres lésions, pour des raisons culturelles ou autres ne relevant d'aucune nécessité médicale.<sup>13</sup> L'UNICEF estime que le nombre total de femmes qui a subi des mutilations génitales féminines en Afrique varie entre 100 et 140 millions et qu'environ 3 millions de filles risquent à chaque année de subir une forme de mutilation génitale féminine.<sup>14</sup> Dans plusieurs parties de l'Afrique de l'Ouest, les mutilations génitales féminines se produisent à travers une « société » secrète organisée. Au cours de la cérémonie, les enfants et les adolescents sont préparés au mariage, à la vie en famille et aux soins à donner à un enfant. Souvent, les enfants qui graduent d'une « société » sont forcés de se marier. Dans plusieurs sociétés africaines, le mariage d'enfant est intimement lié aux mutilations génitales féminines parce que cette

pratique constitue l'une des exigences en vue du mariage éventuel ou imminent de la fille.<sup>15</sup>

- **Servitude rituelle (trokosi)**

Offrir une vierge entre 8 et 15 ans (pour honorer ou apaiser un dieu) à un lieu de culte religieux particulier est appelé « trokosi » en Afrique. Les filles sont forcées, sous menace de mort, de vivre en tant qu'esclaves domestiques et sexuelles du prêtre du lieu de culte. Elles sont habituellement offertes au lieu de culture lorsqu'un membre de la famille a commis une infraction mineure, souvent des générations avant la naissance même de la fille. La servitude sexuelle est pratiquée au Bénin, au Ghana, au Nigéria et au Togo.<sup>16</sup> La rédemption ou la demande de pardon pour un péché ou une erreur commis par des parents ou des grands-parents est échangé contre l'exploitation sexuelle de la fille.<sup>17</sup> Cette dernière se voit refuser l'accès à l'éducation et aux soins de santé, et elle doit passer le reste de sa vie en tant « qu'épouse » des dieux via le prêtre fétiche. Si une fille vient qu'à mourir ou si le prêtre se lasse d'elle, elle doit être remplacée. La plupart des parents ont peur des conséquences de ne pas se plier aux conditions de leur lieu de culture.<sup>18</sup>

<sup>13</sup> UNICEF. *Child protection from violence, exploitation and abuse: Female Genital Mutilation/Cutting*. Accessed on 7 June 2007 from: [http://www.unicef.org/protection/index\\_genitalmutilation.html](http://www.unicef.org/protection/index_genitalmutilation.html)

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> IPPF, UNFPA. *Ending Child Marriage: A Guide for Global Policy Action*. London. 2006.

<sup>16</sup> The NGO Working Group on Violence against Women. *Glossary of Violence against Women: To Share Understanding of the Terminology*. Accessed 4 June 2007 from: <http://www.iac-ciaf.com/Publications/Glossary%20on%20violence%202007.pdf>

<sup>17</sup> Owusu-Ansah, Anthony. 'Trokosi' in Ghana: Cultural Relativism or Slavery? 20 November 2003. Accessed 4 June 2007 from North Carolina State University: <http://www.ncsu.edu/aern/trokony.html>

<sup>18</sup> IPPF, UNFPA. *Ending Child Marriage: A Guide for Global Policy Action*. London. 2006.

## Les conflits civils

Dans les communautés éprouvées par les conflits, une rupture générale de l'administration gouvernementale, de l'ordre civil et des services d'éducation, de santé et des autres services sociaux est fort probable. La pauvreté devient généralisée. La rupture de l'administration gouvernementale et de l'ordre civil laisse place à des formes de violence sociale contre les enfants, dont une hausse du taux de mauvais traitements et d'abandon d'enfants, un nombre croissant d'enfants dans les rues, la traite d'enfant et/ou l'exploitation d'enfants dans la prostitution.<sup>19</sup> Dans de telles circonstances, le mariage d'enfant peut devenir une stratégie de survie du point de vue économique. Des familles dans les camps de réfugiés du Burundi, par exemple, protègent leur honneur en donnant leur fille en mariage aussi tôt que possible.<sup>20</sup> Dans les nord de l'Ouganda et en Somalie, deux pays touchés par des conflits, des rapports indiquent que certaines familles donnent leur fille à des membres de milices afin de défendre l'honneur de la famille ou de garantir leur « protection » et celle de leur fille.<sup>21</sup> En Ouganda, les filles qui ont été enlevées par l'Armée de Résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army*) sont « mariées » à des chefs rebelles. Si l'homme meurt, la fille passe à travers une cérémonie de

purification pour être ensuite forcée à se marier à un autre rebelle.<sup>22</sup>

## Les liens familiaux et la servitude pour dettes

Dans certaines parties de l'Afrique, des enfants peuvent être donnés en mariage pour régler des dettes que la famille d'une jeune fille à marier est incapable de payer, pour accéder à la terre ou à un titre de chef, ou même pour régler des disputes. Le mariage peut être aussi une manière de maintenir les relations entre les communautés et les ethnies. Les droits de l'enfant sont souvent ignorés dans de telles situations, ces derniers étant plutôt perçus comme de simples biens à la disposition de la famille.<sup>23</sup> Dans certains cas, les enfants s'enfuient vers d'autres villes ou communautés et finissent pas être victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales afin de gagner leur vie.<sup>24</sup>

## La pandémie du VIH/sida

L'Afrique subsaharienne est la région du monde la plus touchée par la pandémie du VIH/sida, les femmes et les adolescentes mariées étant celles qui courent le plus grand risque de contacter le virus. La féminisation du VIH/sida continue à rendre davantage vulnérables

<sup>19</sup> UNICEF Innocenti Research Centre. *Early Marriage: Child Spouses. Innocenti Digest. No.7. March 2001.*

<sup>20</sup> World Vision International. *The Effects of Armed Conflict on Girls. A discussion paper prepared for The Impact of Armed Conflict on Children by Graça Machel, Expert of the Secretary-General of the United Nations*

<sup>21</sup> UNICEF Innocenti Research Centre. *Early Marriage: Child Spouses. Innocenti Digest. No.7. March 2001.*

<sup>22</sup> UNICEF. *Promotion and Protection of the Rights of Children: Impact of Armed Conflict on Children.* Accessed 7 June 2007 from: [http://www.unicef.org/graca/a51-306\\_en.pdf](http://www.unicef.org/graca/a51-306_en.pdf)

<sup>23</sup> IPPF, UNFPA. *Ending Child Marriage: A Guide for Global Policy Action.* London. 2006.

<sup>24</sup> ECPAT International. *Global Monitoring Report on the Status of Action against Commercial Sexual Exploitation of Children - Mozambique.* Bangkok. 2007.

les enfants – et particulièrement les filles mariées – ces derniers pouvant plus facilement contracter et propager le virus.

Le VIH/sida est à la fois la cause et le résultat de mariages d'enfants, puisqu'il existe un lien intrinsèque entre les deux. Face à la pandémie, les prestataires de soins qui trouvent difficile de prendre soin de filles devenues orphelines par le VIH/sida offrent souvent ces dernières en mariage pour soulager le poids sur leur propre famille. Dans certaines parties de l'Afrique subsaharienne, la pandémie du VIH/sida a entraîné une hausse du nombre de mariages d'enfants. Des filles de moins de 18 ans offertes en mariage, généralement en échange d'une dot, se retrouvent souvent divorcées ou abandonnées par leur mari, partenaire et famille. Le manque de moyen financier pousse alors plusieurs d'entre elles à s'impliquer dans la prostitution. Certaines filles s'enfuient suite à un mariage forcé (ou pour l'éviter), devenant des cibles faciles pour les personnes exploitant des enfants sexuellement à des fins commerciales et par conséquent pour contracter le VIH/sida.<sup>25</sup>

### **L'inégalité entre les sexes**

Le troisième objectif du millénaire insiste sur la promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes en tentant d'éliminer les disparités entre les hommes et les femmes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici 2015. En dépit de

l'objectif établi par les gouvernements, les disparités entre les hommes et les femmes continuent à exister à travers le monde. Dans plusieurs sociétés africaines, la direction politique, économique et même familiale reste largement patriarcale. Se faisant, le mariage des filles est perçu comme un moyen nécessaire pour renforcer les normes existantes et pour veiller à ce que les filles et les femmes acceptent leur rôle familial tout en limitant leur implication dans la société.<sup>26</sup>

### **Les cadres juridiques internationaux et nationaux pour combattre le mariage d'enfant**

La plupart des pays africains a ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et le Protocole facultatif relatif à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Tous ces instruments internationaux conçoivent le mariage d'enfant en tant que violation des droits de l'enfant qui compromet sérieusement sa protection. Cependant, plusieurs de ces pays signataires n'ont pas encore harmonisé leur droit interne avec la CDE et les autres instruments juridiques internationaux portant sur les droits de l'enfant. Une majorité de ces pays n'a pas de loi assez solide contre le mariage d'enfant, rendant difficile toute poursuite et condamnation des individus responsables de mariage d'enfant. Par exemple, les parlements de la Gambie, du Ghana, de la Sierra Leone, du Togo et du Kenya ont

<sup>25</sup> ECPAT International. *Linkages between HIV/AIDS and the Commercial Sexual Exploitation of Children in Africa*. Bangkok. 2006

<sup>26</sup> IPPF, UNFPA. *Ending Child Marriage: A Guide for Global Policy Action*. London. 2006.

adopté et mis en œuvre des Codes pour les enfants et ces pays ont aussi des unités de protection des enfants dans leurs forces policières nationales. Or, l'application de ces instruments juridiques reste un défi. De plus, certains pays africains ont des lois coutumières qui ne s'appliquent qu'à certaines parties du pays. De telles lois ne sont pas conformes à la loi officielle et sont en contradiction avec les dispositions de plusieurs conventions et déclarations internationales relatives aux droits de l'enfant. Selon la loi coutumière, par exemple, l'âge du mariage pour les garçons et les filles ainsi que la définition de l'enfant ne sont pas conformes à la loi officielle et à la CDE.<sup>27</sup> En Gambie, l'application de la loi coutumière et de la sharia peut potentiellement exposer les enfants à l'exploitation sexuelle, notamment en permettant les mariages d'enfants.<sup>28</sup>

En Éthiopie, en Somalie et au Maroc, l'âge légal du mariage est de 18 ans pour les femmes et pour les hommes. Cependant, dans certains autres pays, il existe une disparité entre l'âge légal du mariage des hommes et celui des femmes, ce barème étant habituellement plus élevé pour les hommes que pour les femmes (l'âge légal du mariage à Madagascar est de 17 ans pour les garçons et de 14 ans pour les filles. En Tanzanie, il est de 18 ans pour les garçons et de 15 ans pour les filles et en Algérie, il est de 21 ans pour les garçons et de 18 ans pour les filles).<sup>29</sup> Les disparités dans l'âge légal du mariage dans ces pays illustrent l'inégalité entre les

hommes et les femmes dans la région.

Même lorsque l'âge légal du mariage est de 18 ans comme en Éthiopie, les enfants des zones rurales sont encore mariés à un très jeune âge. Il n'est pas rare que des filles aussi jeunes que 6 ans y soient mariées.<sup>30</sup> Selon la loi sur les enfants du Ghana, l'âge minimal du mariage est de 18 ans. Bien que la loi prévoit des sanctions pour ceux qui ne respectent pas cette disposition, il a été signalé que l'âge moyen du mariage des filles des régions du nord varie entre 15 et 17 ans. De plus, les filles âgées entre 12 et 16 ans provenant des communautés rurales sont parfois forcées à se marier à des hommes bien plus vieux.<sup>31</sup>

## Conclusion et recommandations

Lorsqu'un enfant devient un simple bien échangeable, le mariage d'enfant est une violation flagrante des droits de l'enfant. La pauvreté, les pratiques culturelles, les inégalités entre les hommes et les femmes et les normes sociales sont les principaux facteurs facilitant le mariage d'enfant en Afrique, dans un contexte où la fille est perçue comme un poids pour la famille ou comme une source de revenus. Généralement, les mariages précoces privent les enfants de nombreux droits et soulèvent des questions quant à leur protection. Dans plusieurs cas, les victimes sont exposées à la violence et aux mauvais

<sup>27</sup> ECPAT International. *Global Monitoring Report on the Status of Action against Commercial Sexual Exploitation of Children - Mozambique*. Bangkok. 2007.

<sup>28</sup> ECPAT International. *Global Monitoring Report on the Status of Action against Commercial Sexual Exploitation of Children - The Gambia*. Bangkok. 2007.

<sup>29</sup> Wikipedia. *Marriageable age*. Accessed 9 July 2007 from: [http://en.wikipedia.org/wiki/marriageable\\_age](http://en.wikipedia.org/wiki/marriageable_age)

<sup>30</sup> Ibid.

<sup>31</sup> ECPAT International. *Global Monitoring Report on the Status of Action against Commercial Sexual Exploitation of Children - Ghana*. Bangkok. 2007.

traitements de leur partenaire adulte ou de la famille de leur partenaire. Les mariages d'enfants menacent les droits de l'enfant, notamment le droit à l'éducation, à la santé et à la liberté d'expression. Une fois marié, la fille ou le garçon peut perdre son statut « d'enfant » et la protection qui lui reviendrait normalement au niveau national.<sup>32</sup> Sur un continent où le développement humain est au plus bas, priver les enfants de l'éducation peut avoir des conséquences adverses sur le développement socioéconomique du continent.

Bien que plusieurs pays africains aient adopté des lois nationales intégrant la CDE et d'autres instruments internationaux ayant des dispositions contre le mariage d'enfant, la pratique persiste toujours. ECPAT International recommande aux gouvernements africains de reconnaître le mariage d'enfant en tant que forme d'exploitation sexuelle à des fins commerciales et d'adopter des politiques nationales claires en vue de son élimination. Les ONG locales et internationales qui sont préoccupées par l'élimination de cette pratique devraient fournir des formations appropriées aux officiers responsables du maintien des lois en plus d'engager davantage de ressources en faveur de l'application des lois et de la poursuite de ceux qui pratiquent les mariages d'enfants.

L'éducation générale du public, notamment sur la santé, doit être intensifiée à tous les niveaux de la société, particulièrement dans les écoles, en mettant l'accent sur les dangers et les inconvénients du mariage d'enfant.

ECPAT recommande d'impliquer des enfants et des jeunes dans les programmes et activités pour combattre le mariage d'enfant. Des stratégies de communication adaptées aux communautés, notamment en utilisant le théâtre communautaire pour le développement, les bantaba en Gambie (des rassemblements où les préoccupations communes sont discutées au sein de la communauté) et la cérémonie du thé en Éthiopie (le principal forum au sein des communautés pour discuter des questions sociales), peuvent être utilisées pour transmettre un message en vue d'éliminer les mariages d'enfants.

Toutes les pratiques traditionnelles et culturelles et les mythes préjudiciables qui contribuent aux mariages d'enfants doivent être remis en question. Dans certains pays africains, les cérémonies entourant les mutilations génitales féminines préparent les enfants à des mariages forcés ; ainsi, le mythe qui encourage les mutilations génitales féminines doit être éradiqué afin d'aider le combat contre les mariages forcés.

De plus en plus de filles sont ciblées en vue d'être mariées avec des hommes qui croient que les relations sexuelles avec des jeunes filles peuvent guérir du VIH/sida, ce qui amène ces filles à contracter le virus du sida. Les services de prise en charge et de soutien reliés aux VIH/sida devraient aussi cibler les enfants, particulièrement les filles qui sont déjà impliquées ou qui risquent de l'être dans des mariages précoces. Des éducateurs entre pairs doivent être recrutés et formés

pour travailler sur des interventions permettant de rejoindre les enfants victimes de mariages précoces et ceux qui sont à risque d'en être les victimes.

Les programmes qui tentent de garder les filles à l'école et d'assurer l'égalité et l'autonomisation des femmes devraient être poursuivis. Les stratégies comme les cantines scolaires et les programmes de paiement direct qui tentent d'attirer les enfants, particulièrement les filles, dans les écoles devraient garantir l'égalité entre les sexes. Les programmes devraient être conçus de manière à cibler spécifiquement les filles, à augmenter leur taux d'inscription, à maintenir leur participation et à harmoniser les apprentissages entre les garçons et les filles.

Dans des pays comme le Burundi, la Somalie et l'Ouganda, où les mariages d'enfants sont courants de par le fait même du conflit, la résolution de ces conflits permettrait d'empêcher que des enfants soient donnés en mariage. Les stratégies de résolution de conflit devraient prendre en compte les dispositions de la CDE et le retrait, la réhabilitation, la réunification familiale et la réinsertion des victimes de mariages forcés dans la société. La prévention de conflit est une meilleure option pour combattre le mariage d'enfant dans les pays susceptibles de connaître des conflits.

ECPAT croit que les stratégies de réduction de la pauvreté aux niveaux communautaire et national devraient prendre en considération le droit des enfants à ne pas se marier. Les stratégies de réduction de la pauvreté devraient aussi se concentrer sur le droit de l'enfant à une éducation adaptée à ses besoins de développement. Ces stratégies de réduction de la pauvreté devraient favoriser l'intégration de l'enfant, de sa famille, de son environnement physique et de sa communauté. Une telle approche mènera à un développement socioéconomique qui, par extension, permettra d'éliminer le mariage d'enfant et l'ESEC.

Les programmes devraient être conçus et renforcés de manière à offrir un soutien aux victimes de mariage d'enfant. Ces programmes devraient cibler les parents et familles pauvres et non-scolarisés qui sont plus susceptibles de donner leur enfant en mariage. Une combinaison de stratégies, dont notamment des programmes de sensibilisation, de formations pour les parents sur des activités génératrices de revenus et de paiement direct aux familles dont la fille retourne à l'école, peut être utilisée pour empêcher le mariage précoce d'enfants ainsi que les autres formes d'ESEC.

# La mise en œuvre du Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages au Kenya

Par : Katarina Westman, Consultante pour ECPAT Autriche

## Contexte et objectif

Le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages a été introduit au Kenya en 2003 avec le soutien technique de Respect, une ONG autrichienne membre du réseau ECPAT depuis 2003 qui a pour mission de promouvoir un tourisme durable en Autriche et partout à travers le monde par la recherche, l'éducation, la sensibilisation et son expertise. Le Code de conduite a été d'abord développé en tant que projet du réseau ECPAT pour combattre le tourisme sexuel impliquant des enfants, avec la collaboration du Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Fiers du succès et du soutien international obtenu par ce projet, les groupes ECPAT ont commencé à travailler à la mise en œuvre du Code dans les pays d'origine et de destination des touristes. Aujourd'hui, il est considéré comme étant le plus important programme international pour combattre efficacement le tourisme sexuel impliquant des enfants.

Au Kenya, l'objectif initial du projet était de développer la prise de conscience du problème de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC)

dans le pays et de mettre sur pied un réseau d'acteurs impliqués dans le domaine qui inclut le secteur privé, le gouvernement kenyan et les organisations non-gouvernementales (ONG). L'objectif principal du code de conduite (la protection de l'enfant) peut être réalisé à partir du moment où les individus prennent conscience du problème de l'ESEC.

La phase initiale de la mise en œuvre a duré quatre ans, avec l'appui de l'Agence autrichienne de développement. Depuis août 2006, l'ONG kenyane Solidarity with Women in Distress (SOLWODI) est le partenaire local de Respect et elle a bénéficié de l'appui et des conseils techniques d'une consultante sur le terrain. En raison de la sensibilisation accrue au sujet de l'ESEC sur la côte du Kenya et d'une plus grande volonté de la part du secteur privé pour combattre l'ESEC, Respect et SOLWODI ont décidé de poursuivre la mise en œuvre du Code au cours de l'année 2007. L'Agence autrichienne de développement est le principal bayeur de fonds du projet (50 pour cent), le bureau de l'UNICEF au Kenya (30 pour cent) et Save the Children Suède (20 pour cent) apportant le reste de l'appui financier nécessaire.

Le Code de conduite est mis en œuvre au Kenya par des

compagnies, des hôtels et des associations qui ont signé le code. La première signature a eu lieu en février 2006 par 20 établissements hôteliers. Une deuxième série de signatures est prévue en novembre 2007. L'implication et la coopération de tous les acteurs impliqués dans le domaine, notamment le gouvernement du Kenya, l'Association des hôteliers et des traiteurs du Kenya (Kenya Association of Hotelkeepers and Caterers), la fédération du tourisme du Kenya, l'Association du tourisme côtier de Mombassa (Mombasa Coast Tourist Association), l'Office du tourisme du Kenya et l'Association des voyageurs du Kenya, sont vitales.

Il importe aussi de noter que le code est un outil international qui est officiellement reconnu par l'industrie touristique et par les agences des Nations Unies, et qu'il a sa propre structure et ses lignes directrices pour garantir la qualité.

### **Le Code de conduite international**

« thecode.org » est une marque déposée. Afin de veiller à la qualité du Code au niveau international, des procédures normalisées ont été développées pour en faciliter l'application, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle.

La décision d'accepter une compagnie en tant que membre du code est prise par les organisations formant le comité exécutif du Code. Les compagnies intéressées doivent soumettre un formulaire de candidature ainsi qu'un plan d'action pour la première année. Selon les nouvelles normes procédurales internationales du code de conduite, le partenaire local du Code (SOLWODI

au Kenya) appuie les hôtels dans la mise en œuvre du Code, ce qui inclut l'offre de formations.

Au cours des dernières années, le Code s'est fait davantage connaître sur le plan international. « thecode.org » regroupe plus de 600 membres et guide la mise en œuvre du code de conduite avec des activités d'assistance, de suivi et de contrôle dans 23 pays.

### **L'expérience kenyane dans la mise en œuvre du Code de conduite**

En 2003, l'opinion publique kenyane avait très peu conscience de l'ESEC en général et du tourisme sexuel impliquant des enfants en particulier. Au début, le projet n'a pas reçu l'appui des gouvernements et les partenariats avec les ONG ont rencontré beaucoup de difficultés, principalement en raison de leurs faibles capacités et des déficits liés à leur structure organisationnelle. De ce fait, le développement d'un mécanisme durable de suivi et de coordination dans la région côtière a nécessité beaucoup de temps.

Un rapport de l'UNICEF publié en 2006 intitulé « The extent and effect of sex tourism and sexual exploitation of children on the Kenyan coast » a aidé à accroître la sensibilisation au sujet de l'ESEC. Le rapport a provoqué une vive réaction parmi les acteurs impliqués dans le domaine. Le développement de mesures de protection pour les enfants contre le tourisme sexuel est alors devenu une priorité. En mars 2007, le Ministère du Tourisme et de la Faune a exhorté les hôtels à signer le Code de conduite. Le message du ministre a indiqué que le gouvernement kenyan reconnaissait le code en

tant qu'outil de protection pour les enfants. Cependant, il est peu probable que tous les hôtels au Kenya aient les capacités nécessaires pour mettre en œuvre le Code de conduite.

**Vue d'ensemble des réalisations-clefs dans le projet « mesures pour protéger les enfants de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales au Kenya dans le cadre de la prévention du VIH/sida et de la mise en œuvre du code de conduite au Kenya »** (janvier 2004-décembre 2006)

### **Sensibilisation et coopération**

- La compréhension et la reconnaissance du phénomène de l'ESEC et de ses impacts sur les droits de l'enfant et de la personne, sur le tourisme et sur la santé (VIH/sida) ont considérablement augmenté parmi les acteurs impliqués dans le domaine, notamment dans l'industrie touristique, les gouvernements, les ONG et les médias.
- Une meilleure compréhension du phénomène de la part du gouvernement, particulièrement le Ministère du Tourisme et de la Faune ainsi que du Département des services pour les enfants au sein du Ministère des Affaires Intérieures, a permis de développer une approche plus ouverte et proactive, y compris la demande pour des lois plus solides et une meilleure application de celles-ci. Le besoin de développer y compris une solide coopération entre les acteurs impliqués dans le combat contre ce problème a également été reconnu.
- Il est nécessaire de mettre en valeur l'industrie du tourisme (principalement les hôtels de la région

côtière) pour qu'elle reconnaisse l'existence du problème et qu'elle prenne ses responsabilités.

- Une série de formations et de séminaires a été organisée avec la coopération et le soutien financier du Bureau de l'UNICEF au Kenya ; plus de 150 participants des divers secteurs ont pris part à ces formations et des ateliers ont été animés par des experts du Kenya et de l'étranger sur cette question.
- La mise en œuvre du Code a commencé avec succès. Les hôtels qui le mettent en œuvre reçoivent un appui pour renforcer la capacité de leurs formateurs et pour former eux-mêmes le personnel hôtelier. Des formations ont été organisées dans la plupart des établissements qui ont signé le Code ainsi que dans les communautés. Deux formations de formateurs ont été organisées en 2006.

### **Développer et distribuer du matériel adapté au marché Kenyan**

Du matériel de sensibilisation a été produit et distribué aux partenaires-clefs en décembre 2005 et en janvier 2006, et un manuel de formation de formateurs a été développé en mai 2006. Cette année, une brochure sur la mise en œuvre du code a été développée et un site Internet sur le « code du Kenya » a été créé.

### **Le projet : La formation et le développement des capacités sur la mise en œuvre et le suivi du Code de conduite (janvier 2007 à décembre 2007)**

Le projet actuel tire profit des expériences de la première phase (2003-2006) de développement des mécanismes de mise en œuvre contre l'exploitation sexuelle des enfants au Kenya et d'introduction au Code

de conduite. Ce projet a pour objectif a) d'approfondir la compréhension et l'engagement des établissements hôteliers et des autres acteurs pertinents dans l'action contre l'exploitation sexuelle des enfants en utilisant le Code de conduite comme outil principal et b) d'améliorer et de suivre la mise en œuvre du code par les signataires.

Deux facteurs importants ont influencé le projet. D'abord, le gouvernement du Kenya (principalement à travers le Ministère du Tourisme et de la Faune) a pris au sérieux la bataille contre l'ESEC et le ministère appuie vigoureusement la mise en œuvre du Code. Ensuite, le partenaire de mise en œuvre (SOLWODI) emploie un coordinateur de terrain à temps plein qui a pour responsabilité unique les activités du Code.

### ***Les principaux défis et les actions prises pour les relever***

Puisque la mise en œuvre d'un Code de conduite est un processus continu, plusieurs défis persistent.

L'absence de coordination entre les acteurs qui ont signé le Code en février 2006 et le suivi de l'intérêt manifesté par d'autres acteurs intéressés figuraient parmi les défis rencontrés initialement par SOLWODI. Tous les signataires ont besoin de supervision et de suivi. Il a été rapidement déterminé que plusieurs signataires comprenaient mal comment ils devaient mettre en œuvre le Code. Un an après sa signature, seuls quelques hôtels avaient été en mesure de produire un rapport annuel. SOLWODI a régulièrement procédé à des visites de suivi auprès des hôtels pour leur fournir des détails sur les six

critères du code. Le développement d'une brochure sur la mise en œuvre a grandement facilité ce processus.

Un défi additionnel était de faire en sorte que le secteur privé adhère aux nouvelles normes procédurales lorsqu'il demande d'adhérer au Code. De nombreux hôtels ont montré un intérêt à mettre en œuvre le Code afin de protéger les enfants kenyans. Or, lorsqu'ils ont pris conscience des procédures et qu'ils ont commencé à développer un plan d'action, plusieurs hôtels ont trouvé que les normes du Code étaient trop complexes et ne cadraient pas avec le contexte des hôtels du Kenya. À la longue, les nouvelles normes auront probablement un effet positif, puisque seuls les « hôtels sérieux » parviendront à compléter le formulaire de candidature et le plan d'action. Les nouvelles procédures ont aussi reçu une réponse négative de plusieurs hôtels qui trouvaient que le formulaire de candidature et surtout le plan d'action sont particulièrement longs et compliqués. Cette situation a fait germer l'idée d'un « Code de conduite adapté au Kenya ». Le personnel de SOLWODI a dû prendre beaucoup de temps pour consulter les hôtels non-signataires sur les procédures en soulignant le fait que le Code est un accord international et qu'il doit donc maintenir ses normes.

« L'adaptation du Code de conduite au contexte du Kenya » a été suggérée par certaines ONG et hôtels. Le développement d'un Code de conduite national avec son propre mécanisme de suivi, de contrôle et de signalement pourrait prendre beaucoup de temps ; une approche alternative a donc été suggérée favorisant l'utilisation du Service de délivrance des licences (Licensing Authority) du Kenya. Le service pourrait en effet ajouter un paragraphe dans les licences existantes

stipulant que tous les hôtels, restaurants et centres de divertissement doivent avoir une politique de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et que tout le personnel doit être informé de cette politique et des actions à prendre s'il fait face à des cas d'ESEC. Le Ministère du Tourisme et de la Faune devrait prendre les devants pour guider le Service de délivrance des licences dans la mise en œuvre et le contrôle de la politique sur l'ESEC pour les licences existantes.

De plus, le sentiment d'appartenance envers le Code doit être renforcé de manière à veiller à ce que les six critères soient adéquatement mis en œuvre et contrôlés par les hôtels eux-mêmes. La question de la durabilité pourrait être résolue si les associations signataires avaient leur propre « Expert du Code » qui pourrait offrir des formations sur le Code et de la sensibilisation au sujet de l'ESEC.

La sensibilisation du public au fait que les garçons et les filles qui sont exploités sexuellement à des fins commerciales soient des victimes reste un défi. Souvent, ils sont perçus comme des « modèles à suivre » puisqu'ils rapportent de l'argent à la maison, ou comme des « lâches qui quittent l'école ». Beaucoup reste à faire pour amener la population kenyane à comprendre que toute personne de moins de 18 ans est un enfant et que ce dernier a le droit à la protection. Pour changer cette attitude, des efforts conjoints impliquant tous les acteurs impliqués dans le domaine sont encore nécessaires.

## Conclusion

Fort de ses succès, le Code de conduite va tirer profit de cet élan au Kenya et continuera à opérer selon les normes élevées de l'un des programmes les plus importants de l'industrie en matière de protection de l'enfant. Alors que plusieurs agences sont inquiètes du fait que le Kenya soit une destination pour le tourisme sexuel impliquant des enfants, ce projet est d'autant plus important pour le développement durable et responsable du tourisme au Kenya et pour la protection des droits de l'enfant. La promotion et la mise en œuvre continue du Code permettront aux enfants kenyans d'être mieux protégés contre le tourisme sexuel impliquant des enfants.

## Préserver la sécurité des enfants dans les organisations en Afrique

*Sinart King, Associée au programme de soins et de protection, ECPAT International*

Les agences humanitaires du monde entier mettent en œuvre des programmes dans le but d'améliorer la qualité de vie des communautés locales. Plusieurs autres acteurs travaillent à combattre l'abus et l'exploitation sexuels d'enfants dans plusieurs domaines en offrant des services d'éducation, de renforcement des capacités, de prise en charge, de réhabilitation, de promotion des droits de l'enfant et de plaider. Malgré leurs bonnes intentions, des abus se produisent parfois au sein de ces organisations. L'abus peut être commis par ceux qui ont l'intention de faire le bien, mais qui ne sont pas conscients des impacts de leurs actions sur les enfants, ou par ceux qui ont l'intention de nuire. Afin de répondre à un tel problème, ECPAT International a collaboré en 2006 avec Save the Children Royaume-Uni et l'UNICEF afin d'appuyer des organisations dans le développement de politiques et de procédures en matière de protection des enfants. Pour ce faire, une trousse de formation sur la sécurité des enfants dans les organisations (*Child-Safe Organisations Training Toolkit*)<sup>1</sup> a été développée. Le matériel contenu dans la trousse est conçu pour remédier aux limites et relever les défis rencontrés par les organisations dans la mise en œuvre de politiques de protection de l'enfant. Ce processus de formation

simple et structuré vise à promouvoir la participation du personnel et la bonne compréhension des raisons qui rendent une telle politique nécessaire. Les leçons tirées de cette initiative peuvent aussi être appliquées en Afrique de façon à améliorer les normes de protection des enfants au sein des organisations, ce qui contribuera par la suite à la progression du système de protection de l'enfant dans son ensemble.

### Les risques auxquels font face les enfants au sein des organisations

Les préjudices causés aux enfants par une organisation peuvent se produire de manière intentionnelle ou suite à un manque de précaution. Les torts causés par les membres du personnel peuvent prendre la forme de négligence ou d'abus physique, sexuel ou émotionnel. Ceux qui ont l'intention de nuire aux enfants peuvent aussi les exploiter de plusieurs manières durant leur prise en charge (par exemple, sous forme de travail des enfants ou d'exploitation sexuelle). Dans le cadre du travail humanitaire en situation d'urgence, la relation entre le personnel et les bénéficiaires est toujours fondée

<sup>1</sup> King, Sinart. *Child-Safe Organisations Training Toolkit*. Save the Children UK/ECPAT International/UNICEF. Bangkok. July 2006.

sur une dynamique inégale (par exemple, une personne contrôle les ressources essentielles à l'autre personne) et par conséquent, certains membres du personnel peuvent exploiter sans scrupule leur pouvoir et leur contrôle, notamment en bloquant l'assistance à moins qu'elle ne soit échangée contre des faveurs sexuelles. Les enfants peuvent sentir qu'ils doivent accepter de telles situations parce que leur survie dépend de ces items et de cette assistance essentiels offerts par les travailleurs humanitaires. Dans de tels cas, les auteurs d'abus sexuels exploitent la confiance des individus en plus de violer les droits fondamentaux des enfants.

L'expression « professionnels qui commettent des abus » se rapporte à ceux qui utilisent leur position professionnelle pour avoir accès à des enfants et pour les abuser sexuellement sur leur lieu de travail ou lorsque ces enfants sont sous leurs soins. Ces individus recherchent souvent des emplois qui leur permettent d'avoir un contact étroit et d'avoir accès à un certain groupe d'enfants ou qui leur permettent de passer du temps avec des enfants avec peu ou pas de supervision. Particulièrement dans un contexte d'urgence, plusieurs organisations n'ont pas de stratégies pour évaluer les auteurs d'abus potentiels ou pour les décourager à postuler pour de tels emplois. Elles ne mettent pas en place de processus de sélection qui permettrait d'identifier les candidats qui pourraient potentiellement abuser sexuellement des enfants. La nature du travail ainsi que l'environnement et les circonstances difficiles dans lesquels les agences humanitaires opèrent peuvent davantage favoriser l'abus et l'exploitation des

enfants par de tels individus lorsqu'ils font partie d'une organisation. Certains organismes n'ont pas non plus de procédures de signalement, ce qui rend encore plus difficile le signalement par les communautés des abus ou des soupçons.

De tels abus ont été découverts à l'échelle internationale suite au rapport conjoint de l'UNHCR et de Save the Children « Violence et exploitation sexuelles : l'expérience des enfants réfugiés en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone »<sup>2</sup> qui a révélé des cas d'exploitation sexuelle par le personnel humanitaire en Afrique de l'Ouest. Élaboré suite à des entretiens avec 1,500 individus, incluant des enfants, le rapport a établi que l'échange de faveurs sexuels contre de l'argent ou des produits de première nécessité était répandu dans les communautés locales. Les allégations d'exploitation sexuelle impliquaient du personnel humanitaire des forces de maintien de la paix de l'ONU, des ONG internationales et locales ainsi que du personnel gouvernemental qui assistaient directement les populations. Les enfants ne se sentaient pas capables de défier ces violations par peur que les agences retirent leur appui, ce qui rendait leur survie virtuellement impossible. Une adolescente au Libéria parlait ouvertement de l'exploitation sexuelle par le personnel des ONG : « C'est difficile d'échapper au piège posé par ces personnes : ils utilisent la nourriture comme appât pour avoir des relations sexuelles avec nous. »

Plusieurs études et rapports des médias ont corroboré le fait que l'exploitation sexuelle par le personnel

<sup>2</sup> UNHCR, Save the Children UK. *Sexual Violence and Exploitation: The Experience of Refugee Children in Guinea, Liberia and Sierra Leone*. 2002.

humanitaire est un problème courant dans la région. En 2005, une recherche de Save the Children intitulée « Du camp à la communauté : enquête sur l'exploitation des enfants libériens » (*From Camp to Community: Liberia Study on Exploitation of Children*)<sup>3</sup> a étudié les opportunités offertes aux enfants du Libéria pour s'assurer d'un moyen d'existence en prenant compte du fait que la pauvreté pousse plusieurs enfants à voir l'échange de faveurs sexuelles comme le seul moyen immédiat de survie. Le *Daily Telegraph* du Royaume-Uni a aussi publié des allégations contre le personnel des Nations Unis qui abuserait des enfants au Sud-Soudan au début de 2007.<sup>4</sup>

En Afrique, tout comme ailleurs dans le monde, les professionnels qui commettent des abus ne sont pas seulement actifs dans le contexte d'urgence. L'abus et l'exploitation se produisent aussi dans d'autres contextes institutionnels, comme dans les agences de développement, les refuges, les orphelinats et les écoles. Par exemple, les cas d'exploitation sexuelle par des enseignants sont répandus dans plusieurs pays

africains, comme l'a démontré le Rapport mondial de Suivi d'ECPAT International sur l'état des actions contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.<sup>5</sup> En Gambie, des enfants sont victimes d'harcèlement sexuel par des professeurs ou ils sont forcés à avoir des relations sexuelles en échange de bonnes notes, d'argent de poche, de réduction de leurs frais de scolarité ou de protection contre des punitions.<sup>6</sup> Le problème existe également en Ouganda, où des garçons sont exploités de la même manière dans les écoles.<sup>7</sup> L'exploitation dans les écoles est aussi courante au Bénin et en Afrique du Sud.<sup>8</sup> Selon un rapport publié par Human Rights Watch intitulé « *Scared at School: Sexual Violence against Girls in South African Schools*,»<sup>9</sup> les enseignants peuvent faire mauvais usage de leur autorité afin d'obtenir des faveurs sexuelles de la part des étudiantes. Dans certains cas, ils ont exigé des faveurs sexuelles sous la menace de sanctions corporelles ou en promettant de meilleures notes, de l'argent ou des cadeaux lorsque la fille acceptait.

Le rapport mondial de suivi d'ECPAT sur le Ghana

- 
- <sup>3</sup> Save the Children UK. *From Camp to Community: Liberia Study on Exploitation of Children*. Save the Children UK. Monrovia. 2006.
- <sup>4</sup> Holt, Kate and Hughes, Sarah. UN staff accused of raping children in Sudan. *Telegraph UK*. 4 January 2007. Accessed on 4 July 2007 from: <http://www.telegraph.co.uk/news/main.jhtml?xml=/news/2007/01/03/wsudan03.xml>
- <sup>5</sup> ECPAT International. *ECPAT International Global Monitoring Report on the Status of Action against Commercial Sexual Exploitation of Children - The Gambia*. Bangkok. 2007.
- <sup>6</sup> Ibid.
- <sup>7</sup> ECPAT International. *ECPAT International Global Monitoring Report on the Status of Action against Commercial Sexual Exploitation of Children - Uganda*. Bangkok. 2007.
- <sup>8</sup> ECPAT International. *ECPAT International Global Monitoring Report on the Status of Action against Commercial Sexual Exploitation of Children - Benin*. Bangkok. 2007.
- <sup>9</sup> Human Rights Watch. *Scared at School: Sexual Violence Against Girls in South African Schools*. Accessed on 4 July 2007 from: <http://www.hrw.org/reports/2001/safrica/>

a attiré l'attention sur les abus dans les institutions religieuses.<sup>10</sup> Dans le cadre de la pratique traditionnelle de la servitude rituelle (Trokosi), des filles âgées habituellement de moins de 10 ans sont réduites à l'esclavage par des prêtres de temples dans le but de la rédemption de crimes commis par leur famille. Ces filles sont sujettes à diverses formes d'abus, comme le travail forcé ou l'abus sexuel, et certaines en viennent parfois à tomber enceintes suite à ces relations sexuelles avec les prêtres. Ce sont des adultes en qui les enfants devraient avoir confiance ; pourtant, ils abusent de cette confiance dans le but d'en tirer un profit personnel.

Les risques auxquels les enfants font face ne sont pas seulement le résultat de l'intention de nuire de certains individus. Ils peuvent aussi être le résultat du fait que le personnel n'a pas conscience des impacts de son comportement sur les enfants. Les formes les plus courantes sont l'abus physique (comme punir un enfant « par amour »), l'abus verbal (les taquineries excessives, les commentaires inappropriés au niveau sexuel) ou la négligence (ne pas offrir les soins nécessaires). Les individus ont des idées différentes de ce qui est bon pour l'enfant ; cela mène à des situations où, lorsque quelqu'un tente de veiller au bien-être de l'enfant, des préjudices sont causés involontairement. Un exemple de cette situation peut être lorsqu'un membre du personnel a une relation personnelle avec un enfant en pensant qu'il s'agit d'une manière de témoigner leur amour et leur attention. Cependant, d'autres enfants peuvent le percevoir comme un traitement préférentiel.

L'employé encourage également sans le savoir la dépendance émotionnelle de l'enfant, ce dernier pouvant se sentir blessé ou ne pas être en mesure de faire de nouveau confiance aux gens une fois que cet employé en particulier quitte l'organisation. Idéalement, l'organisation devrait avoir un code déontologique décrivant les limites et les attentes professionnelles par rapport au comportement du personnel envers les enfants. Cependant, cela n'est pas toujours le cas.

### Les défis pour que les organisations préservent la sécurité des enfants

Les organisations peuvent ne pas avoir de politiques et procédures en faveur de la protection des enfants pour de multiples raisons. Certaines organisations peuvent ne pas juger nécessaire d'en avoir puisqu'elles croient que leur personnel a de bonnes intentions. Une organisation peut penser que les bénévoles « ont fait beaucoup de chemin, donc qu'ils sont de bonne foi, » ne réalisant pas que les auteurs de crimes sexuels préférant les enfants vont se donner beaucoup de mal pour trouver des victimes, incluant de voyager vers des pays dont les systèmes de protection des enfants sont plus faibles. Sinon, certaines organisations peuvent sentir que ce genre de politique n'est pas applicable à leur programmation ou qu'il est semblable à la « bureaucratie des bayeurs de fonds ». Souvent, l'attitude des travailleurs humanitaires se résume à penser qu'ils font du bon travail pour les enfants et que les

<sup>10</sup> ECPAT International. *ECPAT International Global Monitoring Report on the Status of Action against Commercial Sexual Exploitation of Children - Ghana*. Bangkok. 2007.

comportements appropriés devraient être généralisés, ce qui fait qu'ils n'ont pas besoin de lignes directrices écrites. Cela peut sembler raisonnable, mais il n'est pas possible de garantir que tous les membres actuels ou futurs partagent cette même attitude, connaissance et compréhension.

Le défi le plus important concerne les domaines de l'éducation et de la formation. Les organisations font face à un fossé entre les théories et normes générales et la manière de les mettre en pratique. La plupart des stratégies sur les politiques ou sur leur mise en œuvre sont écrites selon le point de vue de l'administration et des décideurs. Les auteurs ne prennent généralement pas en compte les limites des organisations communautaires qui travaillent sur le terrain avec des ressources et des capacités limitées. Il s'agit là d'un problème particulier en Afrique, là où le manque de fonds rend difficile la mise en œuvre des programmes de la plupart des organisations, sans parler de l'application des politiques.

De plus, plusieurs documents ou trousse de formation peuvent traiter des normes en matière de protection des enfants, mais elles n'arrivent pas à démontrer pourquoi elles sont importantes ni à fournir des exemples concrets. Ceux qui occupent déjà des postes de décision peuvent avoir les compétences et les connaissances nécessaires, mais la mise en œuvre ne peut-être un succès si l'expertise n'est pas transmise à tout le personnel de l'organisation. La formation est la stratégie la plus citée dans l'application des politiques. Or, il s'agit aussi d'un domaine qui peut facilement transmettre des idées fausses. Une approche efficace de la formation ne signifie pas seulement de partager l'information.

Elle implique aussi des méthodes d'enseignement participatives pour veiller à ce que les concepts soient clairement compris. Les membres du personnel doivent comprendre pourquoi une politique de protection de l'enfant est importante plutôt que de simplement suivre les règles. De même, ils doivent être en mesure de prendre des décisions informées concernant les questions de protection de l'enfant, particulièrement dans des situations urgentes ou inattendues.

### **Les clefs du succès de la mise en œuvre de politiques et de procédures en faveur de la protection de l'enfant**

Les politiques et procédures en faveur de la protection de l'enfant sont des mécanismes importants pour toutes les organisations sensibles au bien-être des enfants qui permettent de gérer adéquatement les risques auxquels les enfants font face dans le cadre de leurs programmes et opérations quotidiennes. Dans le but de promouvoir de telles pratiques et d'assister et soutenir les organisations locales dans le développement de politiques et de procédures appropriées, Save the Children Royaume-Uni, en collaboration avec ECPAT International et l'UNICEF, a développé une trousse de formation sur la sécurité des enfants dans les organisations qui comprend trois modules : un atelier de sensibilisation sur l'abus d'enfants et la protection des enfants, un atelier portant sur les interactions du personnel avec les enfants, la gestion des risques et les bonnes pratiques au sein des organisations en matière de protection de l'enfant, et une structure de consultation sur le développement de politiques. Le curriculum de la

trousse appuie les organisations dans le développement de leurs propres politiques et lignes directrices pour faire en sorte que les membres du personnel développent un sentiment d'appartenance envers elles. Pour y parvenir, le processus de formation encourage la participation du personnel de tous les niveaux. Les commentaires des différentes sections de l'organisation, par exemple des ressources humaines, des communications et du personnel sur le terrain, sont importants pour veiller à ce que les politiques soient réalistes et pertinentes pour tout le monde.

ECPAT a trouvé que l'un des principaux facteurs contribuant au succès de la trousse était un simple processus participatif. La trousse de formation sur la sécurité des enfants dans les organisations a été conçue pour favoriser la participation dans les activités, le travail de groupe et les discussions. Par exemple, un exercice appelé « toujours, parfois, jamais » s'est avéré particulièrement populaire, surtout en Afrique. Un animateur lit des déclarations et les participants doivent décider si les actions sont « toujours, parfois ou jamais » considérées comme de l'abus d'enfants. Les participants sont divisés en trois groupes et partagent les raisons derrière leur point de vue. Les participants ont trouvé utile d'explorer les différents points de vue, menant certains à changer leur attitude et pratique après avoir pris conscience des impacts négatifs de certaines actions sur les enfants. Par exemple, la fessée était généralement perçue comme une méthode nécessaire pour discipliner les enfants ; cependant, certains participants ont changé d'avis à la suite de l'exercice parce qu'il a été établi que la fessée est une forme de punition et non de discipline. Cet acte punit l'enfant plutôt que son comportement et il peut causer des torts physiques et/ou psychologiques

à l'enfant. De la même manière, la question de l'abus sexuel des garçons a été longuement débattue. La plupart des participants ne voyait pas les garçons comme des victimes, mais plutôt des individus qui ont « réussi » à avoir des rapports sexuels avec des femmes plus âgées. Dans ce cas, les participants se sont entendus comme quoi les garçons sont des victimes eux-aussi parce qu'une telle activité sexuelle n'est pas appropriée à leur âge.

« Toujours, parfois, jamais » est l'un des nombreux exercices de la trousse de formation qui peut aider les participants à réfléchir de manière sensible sur les perceptions culturelles. La trousse respecte les différences d'opinion, mais elle encourage les participants à discuter, à analyser et à prendre en compte les normes internationales en matière de protection de l'enfant. Les exercices ne sont pas conçus pour juger, mais plutôt pour encourager les participants à articuler leurs arguments dans la perspective des droits de l'enfant et à considérer comment les comportements souvent pris pour acquis peuvent être abusifs ou préjudiciables, ce qui encourage les changements de point de vue. Puisque le but de ce processus est d'évaluer les risques de la pratique, le personnel peut sentir qu'il se fait critiquer et se mettre par conséquent sur la défensive. L'une des stratégies du processus sur la sécurité des enfants dans les organisations est de montrer aux participants comment les politiques peuvent bénéficier à l'organisation, notamment en renforçant la réputation et la crédibilité de l'organisation auprès des autres structures et des bailleurs de fonds. Cette approche s'est avérée très efficace ; les individus voient le bénéfice d'avoir des politiques de protection de l'enfant en tant que mesure préventive.

Diverses techniques et outils de formation ont été utilisés pour illustrer des concepts plus compliqués, comme l'utilisation de jeux de rôles, des exercices sur papier et des scénarios. Dans l'exercice sur les « facteurs de risque », les participants doivent évaluer les risques de leur programmation et de leurs opérations quotidiennes en considérant les éléments qui peuvent contribuer à ces risques. Leurs réponses varieront entre des risques faibles et élevés. Par exemple, passer du temps seul avec un enfant est considéré comme une situation à haut risque. Les organisations devraient donc discuter s'il est nécessaire de changer les pratiques dans le but de gérer ces risques. Plusieurs organisations ont affirmé que l'exercice illustre les facteurs de risque de manière claire et pratique, ce qui permet de les inclure dans les manuels de protection de l'enfant ou les sessions d'introduction pour le nouveau personnel et les bénévoles.

Un autre avantage de la trousse de formation est son application flexible. Elle peut effectivement être utilisée partout à travers le monde et elle requiert des changements minimes en termes de structures. Pourtant, son contenu est suffisamment flexible pour être adapté aux différentes régions. Par exemple, les animateurs peuvent remplacer des statistiques et des études de cas avec des informations plus pertinentes à la situation de leur pays.

Le développement de politiques peut être plus difficile pour des organisations communautaires plus petites. Cette réalité a été prise en compte dans la production de la trousse de formation. Le processus a été élaboré avec des objectifs et des attentes réalistes parce que les organisations plus petites n'ont généralement

pas de ressources allouées spécifiquement pour le développement de politiques. La trousse permet aux organisations de travailler sur chacun des modules à leur propre rythme.

Les organisations peuvent bénéficier d'un appui externe (comme une personne-ressource ou un petit financement) pour compléter le processus de développement des ces politiques. Au cours des dernières années, ECPAT International a lancé plusieurs initiatives afin de soutenir les organisations dans ce travail dans divers contextes africains. Un atelier d'experts africains sur les soins et la protection a été réalisé en décembre 2006 en Zambie afin de créer une banque de formateurs pour promouvoir et élargir la formation aux organisations locales. À ce jour, le groupe a planifié de tenir des sessions de formation en Zambie pour développer des codes déontologiques au sein d'un réseau d'ONG. Des méthodes de formation participatives faisant partie de la trousse ont aussi été utilisées au Ghana et en Gambie. D'autres ateliers utilisant la trousse de formation sur la sécurité des enfants dans les organisations ont déjà été organisés ou sont en voie de l'être, notamment des formations des formateurs en Asie de l'Est et du Sud-est (2006), en Asie du Sud (août 2007) et en Europe (novembre 2007). Certains de ces exercices ont également été incorporés dans les ateliers d'Échange de Ressources du Réseau régional (ERRR) en Afrique. Dans tous les fora, les activités génèrent beaucoup de discussions et mènent donc à des évaluations critiques et à des changements de perspectives sur certaines pratiques et attitudes pouvant faire du tort aux enfants.

Le travail actuel d'ECPAT International dans la promotion et l'appui aux organisations afin d'adopter

des systèmes internes de protection des enfants contre l'abus et l'exploitation sexuels continuera dans les prochaines années en Afrique. Rendre les organisations sécuritaires pour les enfants demande une culture positive d'ouverture au sein des organisations permettant au personnel de poser des questions et de discuter ouvertement de leurs préoccupations en termes de protection des enfants. Les auteurs d'abus sexuels sont susceptibles d'être découragés ou d'être détectés au sein de telles organisations lorsque le personnel discute des questions d'abus sexuel et qu'il ne tolère pas les actions inappropriées.

## Les actions essentielles comme première étape

L'appui de l'administration et de la direction d'une organisation est un facteur crucial contribuant à la mise en œuvre de politiques ouvertes et efficaces.<sup>11</sup> L'appui de la direction signifie de joindre le personnel dans les formations de sensibilisation, d'allouer du temps dans les opérations quotidiennes pour prendre part au processus et de faire pression en faveur du développement de telles politiques parmi les autres membres du réseau. Cet appui permet de motiver le personnel pour qu'il donne son avis sur l'élaboration des politiques et qu'il fasse par la suite de la protection de l'enfant une priorité de la protection de l'enfant dans son travail.

Voici certaines des recommandations spécifiques dans la mise en œuvre des politiques et procédures :

- Créer un poste ou un groupe de travail dont la responsabilité spécifique est reliée à la protection des enfants. Cette personne ou ce groupe peut être chargé de revoir les mécanismes existants, de développer des stratégies, d'offrir la formation et de faire le suivi des progrès dans la mise en œuvre.
- Développer un processus simple et pratique pour éduquer le personnel au sujet de l'abus d'enfants et de la protection de l'enfant. Renforcer ses capacités pour qu'il comprenne l'importance des mécanismes de protection et qu'il soit donc en mesure de commenter ou d'aider le développement de politiques et procédures de protection des enfants.



<sup>11</sup> Shuey, Barbara K. *Child-Safe Organisations Training Project Impact Assessment*. Save the Children UK. Bangkok. 2007.

- Réviser comment l'assistance est offerte afin d'évaluer les risques de la pratique et des programmes de l'organisation. Travailler avec l'administration et le personnel pour gérer ces risques.
- Éduquer les communautés et les enfants au sujet de leurs droits. Développer du matériel éducatif qui peut être ouvertement affiché, facilement distribué et largement accessible pour les communautés locales. Cette formation doit inclure où et comment il est possible de signaler les cas réels ou soupçonnés d'abus.
- Collaborer avec les agences locales pertinentes, en particulier les gouvernements, pour créer un réseau efficace de renvoi qui permet de partager l'information obtenue à travers le système de signalement de l'organisation.

Les donateurs de fonds doivent adopter une approche attentive à l'application de ces politiques par leurs

partenaires. Lorsque des organisations sont prêtes à développer des systèmes de protection de l'enfant, les changements seront plus durables que lorsqu'il s'agit d'une obligation comprise dans le processus de financement. Cependant, lorsque les partenaires commettent un geste qui viole clairement les droits de l'enfant et qui met en danger les enfants, des actions catégoriques doivent être prises pour garantir la sécurité de ces derniers. Cela peut inclure le signalement de l'organisation aux autorités responsables du maintien des lois et/ou le retrait de l'appui.

Créer des organisations sécuritaires pour les enfants est un travail méritant d'être encouragé à travers le monde. Comme ailleurs, l'Afrique fait des pas importants pour devenir sécuritaire pour les enfants. ECPAT International s'est engagé à appuyer ce processus et à fournir les ressources pratiques requises pour que les organisations africaines y parviennent.

# La participation des enfants et des jeunes en Afrique pour combattre l'ESEC

*Par Junita Upadhyay, Coordonneuses de projets pour la participation des enfants et de jeunes*

## La participation est un droit pour tous les enfants et les jeunes

La participation des enfants et des jeunes est l'un des quatre principes fondamentaux de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), en plus de celui se rapportant à la survie, au développement et à la protection. L'article 12 de la convention garantit aux enfants le droit d'exprimer librement leur opinion et point de vue, de veiller à ce que leurs idées et opinions soient prises en compte et d'être impliqués dans toutes les décisions qui touchent leur vie. La convention permet également aux enfants de former une association et un réseau afin d'exprimer collectivement leurs idées et besoins.

La participation des enfants et des jeunes devient l'une des conditions essentielles du succès du développement stratégique au sein des organisations des droits de l'enfant. Le processus menant à la participation efficace permet de créer des espaces et des opportunités pour que les enfants et les jeunes fassent entendre leur point de vue et leurs opinions dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de politiques et programmes concernant leur vie à la maison, à l'école, dans la communauté et dans les institutions selon leur âge et leur

niveau de maturité. Il importe de respecter le processus de participation pour qu'il soit sécuritaire et qu'il profite aux enfants et aux jeunes impliqués.

## La participation des enfants et des jeunes dans le combat contre l'ESEC

Au sein d'ECPAT, la CDE est la source de tout le travail avec les enfants dans le combat contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC). La promotion de la participation des jeunes dans le combat contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales est une part intégrante du travail d'ECPAT aux niveaux national, régional et international. Les enfants et les jeunes sont impliqués dans des programmes, des projets, des recherches, des évaluations, des activités de sensibilisation et du plaidoyer dans les communautés. Ils sont également mobilisés à travers les programmes, réseaux et clubs de soutien entre pairs. ECPAT a aussi mis sur pied le Comité Consultatif des Enfants et des Jeunes d'ECPAT International (EICYAC) qui inclut des jeunes élus représentants chaque région du monde. Un ou une représentant(e) jeunesse siège d'ailleurs au Conseil d'administration, la structure décisive la plus élevée dans le réseau ECPAT.

L'expérience pratique avec les enfants dans le travail contre l'ESEC a renforcé l'importance qu'ECPAT accorde à la participation des enfants et à son impact considérable dans le renforcement du rôle actif des enfants pour protéger les autres enfants contre l'abus et l'exploitation tout en accélérant leur rétablissement et leur valorisation en tant qu'acteurs de changement. Les enfants, particulièrement ceux qui ont été victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales, font face à des obstacles supplémentaires et davantage de discrimination dans leur participation, ce qui fait qu'ils ont besoin de structures et de mécanismes spéciaux afin de favoriser leur participation. De ce fait, des projets spéciaux comme le Projet de partenariat jeunesse (YPP) qui a été initialement réalisé en Afrique du Sud et qui est actuellement mis en œuvre en Asie du Sud (Bangladesh, Inde et Népal) ont été créés dans le but de fournir l'appui nécessaire pour favoriser la participation active des enfants et des jeunes qui ont été abusés. ECPAT International a aussi développé une Politique sur la participation des enfants et des jeunes et une Politique sur la protection des enfants pour le réseau afin de fournir un cadre permettant la participation efficace des enfants et des jeunes dans les programmes et projets.

### **Vue d'ensemble de la participation des enfants et des jeunes dans le contexte africain**

La participation des enfants et des jeunes est étroitement

liée au contexte local de la vie quotidienne, notamment au climat politique, aux conditions économiques, aux pratiques socioculturelles et à l'accès à l'éducation et aux soins de santé. L'un des facteurs les plus influents est l'attitude des adultes envers les enfants, un paramètre qui détermine les interactions et la performance au sein des familles et des communautés en lien avec les pratiques pour élever les enfants, les actions disciplinaires et les rites d'initiation.<sup>1</sup> La participation des enfants et des jeunes est souvent perçue avec scepticisme, comme si elle était en conflit avec les valeurs culturelles locales.<sup>2</sup> En dépit des implications démographiques importantes résultant du fait que plus de 50 pour cent de la population totale africaine ait moins de 20 ans, la participation des enfants tarde encore à figurer parmi les priorités des gouvernements de la région.

Néanmoins, au cours des dix dernières années, une participation accrue des enfants et des jeunes est visible dans la région. Des exemples notoires incluent le Mouvement africain des enfants et des jeunes travailleurs (MAEJT) et les initiatives de grande envergure pour lutter contre le VIH/sida, une pandémie qui a fait des millions de victimes et qui a érodé les structures socioéconomiques. Par conséquent, des agences de développement ont activement impliqué des jeunes et des enfants dans le but de remédier à ces impacts dévastateurs. Dans le cadre de cette stratégie, la participation des enfants et des jeunes a été généralisée dans les écoles, le système de santé, l'éducation, les médias, etc.

<sup>1</sup> UNICEF. *Mapping and Assessment of Children and Young People's Participation Initiatives in Eastern and Southern Africa (Draft Report)*. Nairobi. 2007.

<sup>2</sup> Ibid.

## La participation des enfants et des jeunes au sein des groupes ECPAT

Au sein du réseau ECPAT en Afrique, la participation des enfants et des jeunes est une partie intégrante des programmes pour combattre l'ESEC et elle est étroitement liée à la lutte contre le VIH/sida. En dépit de la stigmatisation et des préoccupations en termes de protection qui sont associées aux questions de l'ESEC, les groupes ECPAT font activement la promotion de la participation des enfants et des jeunes ayant été abusés via des programmes et des approches participatives. Ce travail a mené à de nombreux résultats positifs pour les enfants tout autant que pour les adultes aux niveaux personnel, organisationnel et communautaire – notamment par le rétablissement suite à des blessures personnelles et par l'imputabilité des organisations de droits des enfants. En général, le processus de participation a grandement contribué à leur valorisation en accroissant leur estime de soi, en renforçant leurs capacités à créer des relations constructives, et en améliorant leur habilité à concevoir et à mettre en œuvre des projets et des plans en vue d'un meilleur futur via des schémas de réinsertion. Les exemples suivants permettent d'illustrer le travail réalisé sur le terrain :<sup>3</sup>

## Les pratiques pour promouvoir la participation des enfants contre l'ESEC

### **La participation pour une autonomisation économique : la Tanzanie**

Le Kiota Women's Health, Education, Development Centre (KIWOHEDE) est un centre de réhabilitation en Tanzanie qui héberge des survivants de l'ESEC et des enfants qui risquent d'être exploités. Lorsqu'un enfant vient au centre, il est associé avec un « *kajembe* » (un partenaire) qui joue le rôle de confident et de surveillant. Les enfants y reçoivent de l'assistance psychologique, du soutien entre pairs et de la formation professionnelle. À la fin de la formation, ils reçoivent un prêt ; les partenaires supervisent le remboursement et le paiement de leur prêt respectif auprès de KIWOHEDE.

Les bénéficiaires de la participation des enfants et des jeunes sont :

- Le prêt est une stratégie extrêmement utile pour faciliter la réinsertion des survivants de l'ESEC. Les enfants peuvent s'engager dans des activités génératrices de revenus lorsqu'ils quittent le centre.
- La participation dans le programme permet d'acquérir des aptitudes sociales importantes comme de prendre des responsabilités, de gérer des finances et de commencer et de maintenir des schémas leur permettant de gagner sa vie. Ces aptitudes ne sont souvent pas enseignées aux enfants pris en charge dans des institutions

<sup>3</sup> ECPAT International. *East African Regional Network Resource Sharing Exchange (Draft Report)*. Dar-Es-Salaam. 2006.

- Le programme de soutien entre pairs offre l'opportunité de se faire des amis, de partager l'expérience et de s'entraider à surmonter des traumatismes.
- Il s'agit d'une approche intégrale pour aider les victimes de l'ESEC, allant du secours initial à la réhabilitation dans les refuges et la réinsertion, via des schémas de prêts.

### **Le projet de la valise : l'Afrique du Sud**

Le *Sithabile Child and Youth Care Centre* de l'Afrique du Sud gère un programme appelé le projet de la valise, qui rejoint les victimes du VIH/sida et de l'ESEC en collaboration avec les étudiants en psychologie de l'Université de Johannesburg. Des enfants et des éducateurs professionnels travaillent avec des enfants victimes afin de créer dans le centre un environnement ouvert et propice au développement où les enfants passent à travers un processus de guérison en utilisant l'expression créative pour revisiter leur traumatisme et de leur abus personnels à travers des histoires, poèmes et œuvres d'art. Le travail de l'enfant se concentre sur les choses qu'il aimerait oublier. Lorsqu'il est complété, le travail est enfermé dans une valise pour que l'enfant puisse commencer sa nouvelle vie remplie d'optimisme et d'espoir.

Les bénéfices de la participation des enfants et des jeunes sont :

- Cette approche thérapeutique innovatrice et adaptée aux besoins des enfants peut être facilement ajustée et entraîne des résultats positifs pour les victimes d'exploitation sexuelle.

- Une méthodologie créative qui utilise l'art aide à surmonter les barrières de communication et les blocages personnels, ce qui accroît le niveau de participation chez les enfants qui ont souffert d'isolement et de discrimination.
- L'assistance d'éducateurs et de mentors professionnels au cours de ces sessions de réflexion et d'expression aide à développer leur estime de soi, leur optimisme et leur aptitude à s'adapter en dépit de l'adversité

### **L'intégration de la participation des enfants : La Gambie**

La *Child Protection Alliance* (CPA), le groupe affilié à ECPAT en Gambie, soutient un groupe de plaidoyer composé d'enfants s'appelant *Voice of the Young*. Ce groupe est régulièrement consulté et impliqué dans tous les processus décisionnels au sein de l'organisation. Le Président de *Voice* siège aussi au Conseil d'administration de la CPA.

*Voice of the Young* est très actif en ce qui a trait à la mobilisation sociale et au renforcement des capacités des enfants et des jeunes. Le groupe a créé 24 clubs jeunesse à travers les écoles du milieu rural du pays. Certains de leurs programmes incluent la formation des jeunes sur les droits de l'enfant et sur les questions de protection de l'enfant, l'amélioration de leurs compétences en matière de présentation, d'animation et d'art oratoire, la tenue de camps d'été annuels pour les enfants, et l'organisation de talk-shows sur les droits et la protection de l'enfant à la télévision nationale et sur les émissions de radio. Le groupe organise aussi des « bantabas » - des rencontres nationales trimestrielles

impliquant des jeunes – afin de discuter des questions qui les concernent et de produire une déclaration finale qui est soumise à l'examen du gouvernement.

Les bénéfiques de la participation des enfants et des jeunes sont :

- La participation positive des enfants et des jeunes dans tous les aspects de l'organisation allant de la programmation sur les droits de l'enfant aux discussions sur les politiques et les processus décisionnels.
- La mobilisation efficace des enfants et des jeunes au-delà de la CPA à l'aide de partenariats stratégiques avec les écoles des milieux ruraux, leur permettant de rejoindre un groupe plus large et plus varié d'enfants.
- L'utilisation efficace des médias en tant qu'outil efficace de plaidoyer pour rejoindre les adultes et les enfants à travers le pays.
- La capacité d'influencer les décisions gouvernementales concernant les droits et la protection de l'enfant via une mobilisation collective et des compétences en plaidoyer.

### ***La campagne « make-IT-safe » menée par les enfants: Le Kenya***

Le représentant africain d'EICYAC a coordonné et dirigé cette campagne avec d'autres jeunes afin de sensibiliser la population sur la violence dans le cyberspace. La campagne a démarré avec une pétition en ligne en collaboration avec divers cybercafés. Des représentants

jeunesse étaient sur les lieux pour partager l'information sur les risques potentiels de l'exploitation des enfants en ligne et pour distribuer du matériel promotionnel comme des t-shirts et des autocollants. La campagne a généré beaucoup d'intérêt de la part du public qui a exigé une réponse systématique en travaillant étroitement avec les propriétaires de cybercafés afin de surveiller le contenu des sites visités par les enfants et d'interdire le matériel pornographique visionné dans leur café. La campagne a également attiré l'attention de la police et du gouvernement pour prévenir la cybercriminalité contre les enfants. Un plan de suivi pour mener la campagne dans d'autres parties de la ville ainsi que dans les universités et les écoles a été élaboré.

Les bénéfiques de la participation des enfants et des jeunes sont :

- Il s'agissait d'un processus dirigé par les jeunes où ces derniers ont conçu, mis en œuvre, et évalué la campagne par eux-mêmes.
- Le processus de participation a permis aux jeunes de démontrer leur capacité à diriger un projet, à gérer le temps et les ressources, à assumer des responsabilités en termes de décision et d'engagement, et à travailler avec divers acteurs impliqués dans le domaine tels que les propriétaires d'entreprise, les instances gouvernementales et la police.
- Leur connaissance de l'Internet et du cyberspace a contribué à leur succès, puisque cela leur a donné confiance et leur a donné un avantage sur les adultes pour diriger la campagne.

## Les éléments à considérer et les leçons tirées

Les groupes ECPAT en Afrique utilisent diverses approches et méthodologies afin de promouvoir la participation des enfants et des jeunes contre l'ESEC. Il importe de reconnaître la participation comme un processus qui requiert un engagement et un investissement organisationnels à long-terme. En effet, il est souvent difficile de mesurer l'impact de la participation à court terme, particulièrement en ce qui a trait aux mesures qualitatives comme l'autonomisation et la faculté qui permet à un individu de s'adapter en dépit de l'adversité. Pour comprendre les bénéfices de la participation parmi les groupes d'enfants les plus vulnérables et exploités, il est essentiel de les situer dans le contexte de leurs propres barrières et blocages personnels ainsi que de leur capacité à interagir avec les autres dans un environnement familier ou dans l'espace public.

Le travail d'ECPAT avec les jeunes qui ont été abusés montre que la participation peut ouvrir plusieurs dimensions dans leur valorisation, notamment de vivre à l'abri de l'abus et de l'exploitation sexuels, de se sortir d'un environnement abusif, d'accroître les capacités à se défendre et à se protéger, d'accéder aux mécanismes de signalement et de plainte, d'accéder aux services de base tels que la santé, l'éducation et les activités ludiques, de former des relations et de chercher des alternatives génératrices de revenus. Avec le temps, la participation aide les enfants à relever leurs propres défis personnels, à prendre part à divers programmes et à se motiver pour diriger des activités de plaidoyer et d'assistance auprès d'autres enfants touchés par

l'abus et l'exploitation. Leur mobilisation collective sous la forme de clubs, de groupes et de réseaux d'enfants et de jeunes leur permet de rejoindre des groupes plus nombreux d'enfants et de membres de la communauté. Cette mobilisation permet de les sensibiliser sur l'ESEC, de gérer des programmes de soutien entre pairs, de travailler avec les parents, enseignants et chefs de communauté dans le combat contre la discrimination et de soutenir le processus de réhabilitation et de réinsertion des survivants de l'ESEC dans leurs famille et communauté.

L'un des principaux défis dans la promotion de la participation des enfants et des jeunes contre l'ESEC réside dans la stigmatisation qui y est associée. Ce problème combiné à l'attitude des adultes par rapport à la participation en soi forme une barrière formidable à la participation des enfants et des jeunes contre l'ESEC. Il est donc crucial que les activités de sensibilisation et les stratégies de renforcement des capacités se concentrent et incluent les adultes comme les enfants de façon à ce qu'ils puissent mieux comprendre les concepts de participation et de partenariat. Les enfants qui sont victimes d'exploitation sexuelle sont en voie de rétablissement suite à des formes extrêmes de préjudice et ils sont par conséquent hautement vulnérables aux pressions psychosociales ; leur implication nécessite donc une préparation et des considérations supplémentaires aux niveaux de leur sécurité et de leur protection.

Chaque enfant/jeune a une expérience unique et des capacités différentes ; la participation devrait donc toujours être volontaire et adaptée à leur âge et à leur niveau de maturité. Il est aussi important de veiller à ce que les politiques et procédures en matière de protection

des enfants soient adéquates puisque la plupart de ces enfants ne bénéficient pas de supervision parentale, ce qui les rend davantage vulnérables à la discrimination et à l'abus potentiels par d'autres enfants ou adultes. Relever des défis personnels nécessite du temps et des efforts. Le processus de guérison, de participation et par conséquent de valorisation prend du temps et les organisations doivent être pleinement engagées pour les soutenir. De la même manière, il est important que les enfants et les adultes aient l'opportunité de réfléchir et d'évaluer leurs programmes et processus pour apprendre et identifier des leçons tirées afin d'améliorer leur travail avec les enfants.

En dépit de ces défis, l'expérience d'ECPAT démontre que la participation a plusieurs avantages aux niveaux personnel, organisationnel et même communautaire et national. Il s'agit d'un élément essentiel d'une approche basée sur les droits qui aide les enfants et les jeunes à développer leurs connaissances et leurs capacités à revendiquer leurs droits et à accroître l'imputabilité des autorités responsables des enfants. La participation reconnaît les capacités des jeunes et met en valeur leur apport pour améliorer la qualité du travail réalisé auprès des enfants et des jeunes. Ainsi, la participation est une partie essentielle du travail d'ECPAT avec les enfants et les jeunes.

# La loi sur les enfants de 2005 en Gambie – un modèle de bonne pratique pour protéger les enfants de l’exploitation sexuelle

*Par : M. Njundu Drammeh, Coordonnateur national de la Child Protection Alliance (CPA), le groupe ECPAT en Gambie.*

## Introduction

Avant 2005, la loi gambienne ne comportait pas de définition légale claire de ce qu’est un « enfant » alors qu’aucune disposition claire et concise n’encadrerait les droits et la protection des enfants. Des éléments contradictoires existaient entre les lois nationales portant sur les enfants et les obligations stipulées dans la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l’enfant (CDE) que la Gambie a ratifié en 1990.

Par exemple, un enfant était défini en tant que personne de moins de 14 ans ou de 21 ans selon les articles, alors que l’âge du consentement sexuel était de 16 ans pour les filles et de 14 ans pour les garçons. De même, l’âge de la responsabilité criminelle n’était que de 7 ans. La loi portait donc à confusion, comme cela est souvent le cas dans plusieurs pays africains. Dans ses observations générales suivant le rapport initial de la Gambie de 2001, le Comité des Nations Unies sur les droits de l’enfant a recommandé que la Gambie, un état partie de la Convention, prenne « des mesures efficaces, notamment de procéder à un examen approfondi de

l’ensemble de sa législation existante, pour veiller à ce que le droit interne, y compris le droit coutumier et le droit islamique, soit pleinement conforme aux dispositions et aux principes de la Convention relative aux droits de l’enfant. »

Le 23 juin 2005, la loi sur les enfants de 2005 a été débattue et adoptée à l’unanimité par les membres de l’Assemblée nationale de la Gambie. Il s’agissait d’une réalisation importante sans égal dans l’histoire légale du pays en ce qui concerne les enfants et leurs défenseurs. Avec la promulgation d’une loi détaillée sur les enfants, les incohérences entre les lois portant sur les enfants et les conventions internationales ont été rectifiées. Un enfant est maintenant défini comme toute personne de moins de 18 ans, et l’âge du consentement sexuel a été révisé à 18 ans pour tous les enfants. La loi ne criminalise plus les enfants victimes d’abus et d’exploitation sexuels. De plus, il est dorénavant obligatoire de signaler les cas d’abus d’enfants et des sanctions plus sévères sont maintenant prévues pour les proxénètes, les trafiquants et les clients exploitant sexuellement des enfants.

## Le rôle de plaidoyer de la Child Protection Alliance

La Child Protection Alliance (CPA) – le groupe ECPAT de la Gambie – est un réseau national d'organisations et d'institutions en Gambie qui travaille au nom des enfants avec les enfants. Son mandat est de promouvoir leurs droits et de faire pression en faveur de la protection de tous les enfants contre l'abus, l'exploitation, la violence et la discrimination et de la création d'un environnement protecteur pour les enfants de la Gambie.

La CPA a joué un rôle crucial en termes de plaidoyer dans le but de développer et de faire adopter la loi sur les enfants. Le rôle joué par les enfants, particulièrement les membres de la Voice of the Young (un projet des jeunes appuyé par la CPA), avant que ne soit élaborée la loi sur les enfants a été significatif. Ces derniers ont fait pression sur le gouvernement pour qu'une législation détaillée soit élaborée afin de protéger leurs droits et intérêts. Ils ont fait activement pression sur le Vice-président, le Directeur du bien-être social et les membres du Comité spécial de l'Assemblée nationale pour les femmes et les enfants afin qu'ils appuient leur cause. Leurs efforts ont porté fruit. À l'aide des médias et d'ateliers à propos du contenu de la loi sur les enfants, ils sont actuellement impliqués dans la sensibilisation des autres enfants. Environ 15 membres de la Voice of the Young ont pris part au débat du projet de loi à l'Assemblée nationale. La présence d'enfants ce jour-là démontrait jusqu'à quel point ces derniers avaient des attentes élevées et qu'ils accordaient une importance particulière à ce projet de loi.

La CPA croit que les enfants ont un rôle important à

jouer dans le développement d'une Gambie adaptée aux besoins des enfants. Cela est possible lorsque les enfants participent activement aux processus décisionnels qui touchent leur vie. Dans le cadre de cette stratégie, la CPA a appuyé la mise en valeur des membres de la Voice of the Young pour qu'ils puissent faire pression en faveur de la ratification de la loi sur les enfants. Les membres du projet ont reçu une formation sur la Convention relative aux droits de l'enfant et sur la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. De ce fait, ils connaissaient les obligations qui accompagnent la ratification de tels instruments juridiques. Les enfants ont aussi été formés sur les techniques de plaidoyer afin de leur permettre de réaliser leurs activités avec succès. La CPA a aussi veillé à ce qu'ils participent à toutes ses activités afin qu'ils puissent envoyer un « message clair » au sujet de l'importance d'avoir un cadre juridique bien défini pour les enfants.

### Les postulats à l'origine de la loi

La loi sur les enfants de 2005 fait de l'intérêt supérieur de l'enfant « la considération primordiale de toutes les cours, institutions, personnes ou autres organismes pour toute question relative à un enfant. » Elle stipule également que les « désirs et sentiments vérifiables » d'un enfant, en tenant compte de son âge et de son niveau de maturité, devraient toujours être considérés lors de processus décisionnels pouvant le toucher.

L'élaboration et l'éventuelle adoption à l'unanimité de la loi par l'Assemblée nationale ont permis d'aligner directement la Gambie avec les normes juridiques internationales en matière de droits de l'enfant. Cette

loi reproduit la CDE et va même plus loin en rendant obligatoire le signalement des violations des droits de l'enfant et des cas d'abus d'enfants. Les sociétés sont aussi tenues responsables des crimes commis contre les enfants. Cette loi cherche à remédier à la plupart des points faibles du système actuel en faisant la promotion d'un environnement protecteur pour les enfants. Cet engagement permet d'élargir la perspective des pratiques sociales. De ce fait, la nouvelle loi sur les enfants a pour origine des normes internationalement reconnues.

### Les dispositions pour protéger les enfants de l'abus et de l'exploitation sexuels

La loi sur les enfants respecte de principe de non-discrimination puisqu'elle s'applique à tous les enfants résidant en Gambie, sans égard à leur nationalité, et qu'elle n'est précédée que par la constitution de la Gambie de 1997. Elle contient des dispositions spécifiques et particulières portant notamment sur les obligations générales du gouvernement envers les enfants, les responsabilités des parents et des enfants, l'interdiction du mariage ou des fiançailles d'enfants, les pratiques traditionnelles préjudiciables, le travail de nuit des enfants, les peines hors établissement pour les futures mères et celles qui allaitent, l'abolition de la peine de mort pour les enfants, et l'assistance psychologique en groupe et les services communautaires en tant que sanction alternative pour les enfants.

La loi sur les enfants protège tous les enfants des préjudices, de l'abus sexuel et de l'exploitation à des fins sexuelles ou à d'autres fins. Elle prévoit une peine

d'emprisonnement pour toute personne qui exporte ou qui importe un enfant à des fins de prostitution ou qui fait la traite d'enfants à des fins sexuelles ou pour d'autres formes d'exploitation. Acheter ou vendre un enfant à des fins immorales conduit à une peine d'emprisonnement de 14 ans. Gérer une maison close ou admettre un enfant dans une maison close peut mener à 10 années d'emprisonnement. Encourager, séduire, enlever, acquérir ou kidnapper un enfant à des fins d'exploitation sexuelle, de matériel pornographique ou de prostitution mène à des sanctions sévères allant de 10 à 14 ans de prison, dans la plupart des cas sans possibilité d'amende. Les déplacements à l'étranger pour faire la promotion ou encourager la prostitution d'enfants sont passibles d'une amende de 200,000 dalasis, d'une peine d'emprisonnement de 10 ans ou des deux. Une personne qui enfreint cette loi, y compris les sociétés et leurs employés, peut être tenue responsable d'avoir exploité sexuellement un enfant. La loi impose une obligation à toute la société de signaler de tels cas afin de s'assurer que les auteurs de crimes sexuels soient punis et que les victimes actuelles ou potentielles soient protégées.

La loi prévoit la création de tribunaux de la jeunesse dans chaque région administrative (les divisions et les municipalités). Ces tribunaux seront une étape marquante de l'histoire juridique de la Gambie. Cette disposition est fort louable, puisqu'elle reconnaît que l'enfant a des besoins spéciaux en ce qui a trait à la communication et qu'il devrait participer aux procédures. Une disposition prévoit également des ordonnances spéciales, soit l'ordonnance de supervision, l'ordonnance de supervision intérimaire, l'ordonnance de prise en charge, l'ordonnance de prise en charge intérimaire,

l'ordonnance d'exclusion et l'ordonnance de protection en situation d'urgence.

## Les défis et les formes d'ESEC en Gambie

L'exploitation d'enfants à des fins sexuelles est une forme d'abus de plus en plus présente dans le pays, particulièrement dans les zones urbaines. Ici, de plus en plus d'enfants et d'adolescents sont exploités sexuellement à des fins commerciales. Ce phénomène a évolué à un tel point qu'il semble maintenant faire partie de la plupart des facettes de la vie des adolescents. La détresse économique ainsi que l'exode rural ont érodé le système de sécurité sociale et les autres filets de sécurité qui protégeaient auparavant les enfants, particulièrement les filles, contre cette menace sociale. De même, il semble que, dans la société urbaine, les mécanismes traditionnels de socialisation et de soins que la famille élargie ou la communauté crée autour de ses enfants sont de plus en plus mis à l'épreuve en raison de la pauvreté, de l'urbanisation rapide, du faible niveau de développement économique du pays, de l'exclusion sociale et des infrastructures sociales insuffisantes. Cette situation a engendré un environnement très précaire où les enfants sont « poussés » dans des situations les rendant vulnérables à des phénomènes tels que l'abus sexuel et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Parallèlement, le problème émergent du tourisme semble encourager la prostitution des garçons et des filles.

Certains facteurs et certaines situations augmentent la vulnérabilité des enfants à l'exploitation sexuelle,

notamment les pratiques traditionnelles comme les mariages précoces, le travail domestique des enfants et les enfants réduits à vendre des marchandises ou à mendier. Ces enfants n'ont souvent pas la confiance, le pouvoir et les opportunités pour s'exprimer et deviennent pas conséquent des victimes invisibles.

La recherche a révélé que les auteurs d'abus sexuels peuvent « préparer leurs victimes avec le temps pas un processus de séduction. L'objectif est double : s'assurer de la coopération de la victime et réduire les risques d'être découverts ou dévoilés au grand jour. » Dans différentes régions, le processus de séduction prend diverses formes selon l'environnement, la culture et les sensibilités de la communauté ciblée. La Gambie est un pays pauvre et plus de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté. Les auteurs d'abus sexuels sur des enfants capitalisent donc sur la pauvreté de ces derniers pour les exploiter sexuellement. Cette relation d'assistance crée une dépendance et une confiance envers cet adulte qui semble gentil et généreux. Cela encourage le silence de l'enfant et l'inaction ou l'incrédulité de la famille si l'enfant divulgue l'information au sujet de l'abus. Deux autres facteurs contribuent à la loi du silence. D'abord, les références à la sexualité et l'affection en public sont tabous dans la société gambienne. Aussi, une hiérarchie sociale et tribulaire de l'âge des individus est profondément enracinée dans la culture. Les enfants ne sont donc pas disposés ou ils ont peur de discuter ouvertement avec leurs parents ou les personnes en position d'autorité à propos de comportements inappropriés ou d'abus sexuels.

## La loi sur les enfants de 2005 : la première étape d'un long parcours

L'un des objectifs clairs de la loi sur les enfants consiste en la création d'un environnement protecteur et adapté aux besoins des enfants. Or, les lois ne suffisent pas à elles seules pour créer une Gambie adaptée aux besoins des enfants. L'application des dispositions de la loi sur les enfants nécessite une plus grande vulgarisation auprès de la population. Toutes les instances responsables doivent connaître le contenu de la législation de même que leurs obligations envers les enfants. Pour qu'elle soit mise en œuvre de manière efficace, la loi exige la création de structures et l'allocation de ressources adéquates afin de permettre aux départements chargés d'appliquer la loi de tirer pleinement parti de leurs obligations officielles. Des services devraient être mis en place afin d'assister les victimes d'abus sexuel et leur famille. Les compétences des autorités responsables du maintien des lois devraient être développées en ce qui concerne les techniques d'investigation et d'entrevue lors de crimes sexuels commis contre des enfants. Le « silence » qui permet à l'abus et à l'exploitation sexuels des enfants de prospérer doit être brisé. Pour ce faire, il importe de « lutter » contre les coutumes, traditions et croyances qui mènent à l'abus et à l'exploitation sexuels des enfants, de travailler avec les médias pour sensibiliser le public sur les questions relatives aux enfants, et de développer les capacités des familles et des prestataires de soins. Par-dessus tout, les enfants ont besoin de développer leurs aptitudes sociales pour se protéger eux-mêmes.

## Conclusion

Prévenir et agir contre l'abus et l'exploitation d'enfants à des fins sexuelles ne peut se faire seulement que par des dispositions légales. Le processus juridique n'est qu'un outil parmi tant d'autres pour la protection des enfants. La compréhension de ce processus est toutefois cruciale pour tous les professionnels impliqués dans la protection des enfants. Une réponse plus rigoureuse est nécessaire. Pour combattre l'exploitation sexuelle des enfants, il est primordial de mettre en place des partenariats bien définis et concertés entre les acteurs impliqués dans le domaine, notamment la police, les procureurs, les avocats, les ambassades, les ONG, l'industrie du tourisme et les médias. Ces partenariats nécessitent des efforts supplémentaires pour appuyer la formation et le suivi des officiers responsables du maintien de la loi en Gambie (incluant les agents de douane, d'immigration et de police) en vue d'offrir une réponse plus cohérente et mieux coordonnée. Développer les connaissances des procureurs et des juges au sujet des crimes commis à l'étranger devrait également être une priorité.

Les enfants ne peuvent jouir de leur droit de vivre à l'abri de l'abus et de l'exploitation sexuels que lorsqu'un environnement favorisant leur épanouissement est développé et renforcé. La Gambie a réalisé un bond prodigieux, mais la bataille pour la promotion et la protection des droits de l'enfant n'est pas encore gagnée. Pour changer le cours de l'histoire, il importe de briser le silence entourant l'abus et l'exploitation des enfants, de signaler les cas d'abus d'enfants, de porter assistance aux enfants qui en sont les victimes et qui témoignent de leur expérience, et d'assurer la mise en œuvre des dispositions de la loi sur les enfants. Bien

qu'il s'agisse d'un défi de taille, la CPA s'est engagée à faire de la Gambie un pays adapté aux besoins des enfants qui respecte, réalise et fait la promotion du droit des enfants de vivre à l'abri de l'abus et de l'exploitation sexuels.

## **References**

- *Children's Act 2005, The Gambia*
- Lynch, Margaret A. and Onyango, Philista. Implementing the Right to Child Protection: A Challenge for Developing Countries. *The Lancet, Volume 367, Issue 9511, Pages 693-694.*
- ECPAT UK. *The End of The Line for Child Exploitation: Safeguarding the Most Vulnerable Children.* London. 2006.
- Inter-Parliamentary Union, UNICEF. *Child Protection - A handbook for Parliamentarians.* Geneva. 2004.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Agence Suédoise de Développement International (ASDI), le Ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg, le Ministère français des Affaires étrangères, Groupe Développement et ECPAT Luxembourg. Les opinions présentées dans cette publication ne sont attribuables qu'à ECPAT International. Le soutien reçu de la part de l'ASDI, du Ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg et du Ministère français des Affaires étrangères ne doit pas être entendu comme une validation des propos exprimés dans cette publication.



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères





## **ECPAT International**

328/1 Phayathai Road  
Ratchathewi, Bangkok  
10400 THAILAND

Téléphone: +662 215 3388, +662 611 0972

Télécopieur: +662 215 8272

Courrier électronique: [info@ecpat.net](mailto:info@ecpat.net) | [media@ecpat.net](mailto:media@ecpat.net)

Site Internet: [www.ecpat.net](http://www.ecpat.net)